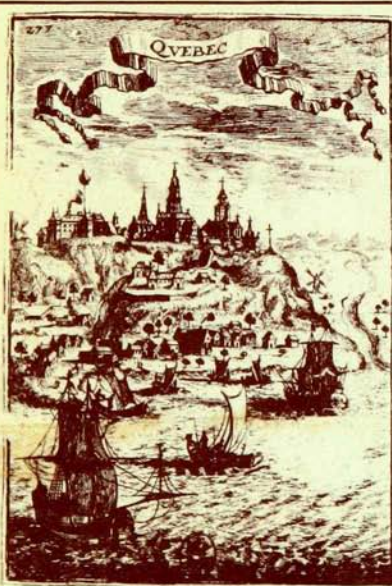


PS

9453

A37T7



Bibliothèque Nationale du Québec

20.9
58 to

fh. 50

LES TROIS CRIMES

RAWDON, ST-CANUT, ST-LIBOIRE

HISTOIRE COMPLETE DES MEURTRES.

DETAILS HORRIBLES.

LA VINDICTE PUBLIQUE.

Par JEAN BADREUX.

[H. Bourlond]



MONTREAL.

LEPROHON & LEPROHON,

LIBRAIRES-EDITEURS,

1629 RUE NOTRE-DAME.

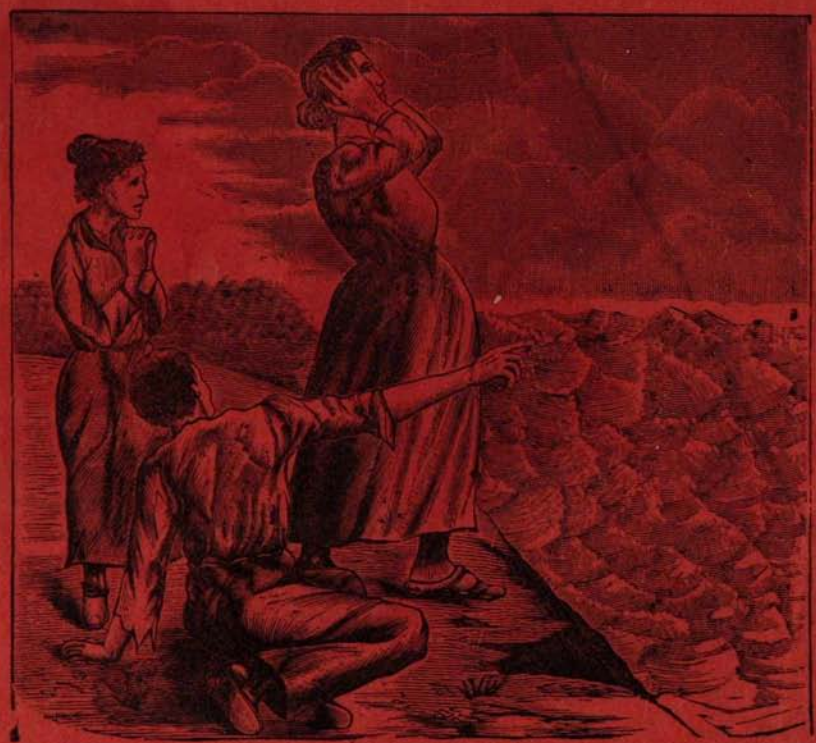
10.9
R 758 to

Un Drame au Labrador

... PAR ...

DOCTEUR EUGENE DICK.

(Roman Canadien)



Ce roman transporte le lecteur sur les côtes désertes du Labrador. L'auteur nous entraîne sur ses pas dans les régions les plus sauvages et nous démontre que la nature humaine est partout la même. Les incidents dramatiques se suivent rapidement au grand intérêt du lecteur jusqu'à la conclusion du récit qui est tout ce qu'on peut désirer.

Un superbe volume illustré de nombreuses vignettes.

PRIX 25cts franco.

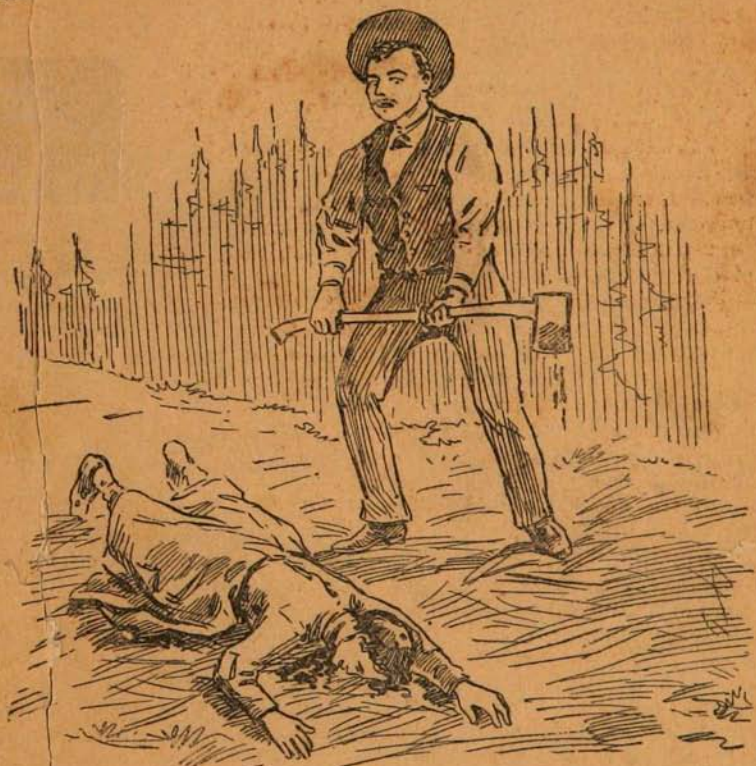
LEPROHON & LEPROHON

LIBRAIRES-EDITEURS

1629 Rue Notre-Dame, - - Montreal, Can.

Demandez notre catalogue illustré, 48 pages, envoyé gratis sur demande.

LE CRIME DE RAWDON



I

Dans un pauvre petit village du comté de Montcalm, à Rawdon, nom désormais sinistrement illustre, vivait une famille de malheureux cultivateurs. Malheureux non-seulement à cause de leur pauvreté, mais malheureux aussi à cause de leur inintelligence.

Cette famille était composée du père, M. Nulty, d'origine irlandaise; de la mère, née Emilie Ricard, de parents canadiens; de Thomas, l'aîné des garçons, l'assassin, âgé de 21 ans; et d'Elisabeth, d'Anna, d'Hélène et de Patrick, les quatre victimes. La famille comptait encore quatre filles; Marguerite, Mary, Judith, Catherine, qui ont dû à leur absence d'échapper au massacre, car, à part son

père et sa mère, l'assassin devait faire le vide dans la maison, afin d'occuper toute la place, lui et la femme qu'il avait choisie pour compagne.

Mais n'anticipons pas sur les événements.

La famille Nulty était une de ces familles déshéritées de tous les dons intellectuels. Le père et la mère, complètement illétrés, ne s'étaient jamais souciés de cultiver l'esprit de leurs enfants. Aussi ces malheureux êtres croupissaient-ils dans la plus classe ignorance.

Thomas Nulty, plus connu sous le nom de Tom, avait grandi au gré de ses instincts et de ses caprices. Il n'envisageait de la vie que le côté joyeux.

Trouvant à la maison une pitance journalière, grossière mais assez abondante pour assouvir sa faim de jeune loup, il se souciait peu du travail, pour lequel, du reste, il professait une certaine horreur. Sa vie, tout animale, s'écoulait dans l'oisiveté. Il partageait son temps entre le sommeil, la nourriture, la promenade et les plaisirs de la danse.

Car Tom était un effréné danseur. Il tenait cette passion, dit-on, de sa mère qui, dans son temps, ne se laissait battre par personne du moment qu'il s'agissait de se trémousser en cadence.

Une autre passion de Tom, c'était le violon. Lorsqu'il était fatigué de danser, Tom prenait son instrument, et, râclant à tour de bras, il faisait sauter les autres.

On conçoit qu'une pareille existence n'ait pas préparé cet être aux luttes de la vie, et on comprend qu'elle ait jeté dans son cœur les germes de l'égoïsme le plus implacable, le plus féroce.

M. l'abbé Baillargé, le curé de Rawdon, a dit, dans *La Presse* du 20 novembre, l'impression que lui avait causé cette étrange famille, et nous croyons intéressant, pour fixer l'opinion de nos lecteurs, de reproduire une partie de l'intéressant article de M. Baillargé.

Voici comment s'exprime cet honorable ecclésiastique :

“ La famille Nulty réside dans le bois, au nord-est de la paroisse, à une dizaine de milles de l'église. En 1895, M. le vicaire remplaça le curé indisposé. C'est à la suite de cette visite que je vis arriver, un bon matin, trois personnages, aux allures typiques. C'était M. Nulty, son épouse et leur fils, Thom. Ils me firent l'impression d'immigrants encore dépaysés. Ils firent leurs Pâtes. Je voulais les faire déjeuner : la mère seule accepta. Les autres firent un peu comme les sauvages.

“ Un peu plus tard M. Nulty me dit qu'il avait mangé ma dime, qu'il m'apporterait des piquets. Très bien. Sur ce je l'interrogeai sur lui-même et sur ses enfants. Il m'avoua ingénument et sans rougir, des choses que je trouvais stupéfiantes. Je me trouvais en face d'une incurie d'éducation dont je n'avais jamais eu l'idée. Sa maison était remplie d'enfants qui croupissaient dans la plus honteuse ignorance. En réalité, c'était encore pis que je ne pensais.

—“ Monsieur Nulty lui dis-je, allez-vous m'emmener Elizabeth ?

PS
9453
A37T9

“La pauvre enfant ne savait ni A ni B; elle allait avoir 16 ans et elle n'avait pas encore fait sa première communion! La mère était là—figure inerte—qui hésitait peut-être à me laisser sa fille pour trois ou quatre mois. Thom, présent, gardait le silence: il avait l'air surpris de je ne sais quoi.

“Elizabeth vint.

“Je renonce à décrire son mode d'habit. C'était organisé au rebours de ce qui se fait. Je lui assignai une chambre, au deuxième étage. Le lendemain, Elizabeth descendait, après avoir mis sa robe de jour par-dessus sa robe de nuit qui dépassait d'un pouce!

“Nous sommes à la première leçon de catéchisme.

—“Elizabeth, qui a fait le ciel et la terre?

“Elle me répondit: Qui a fait le ciel et la terre!

“Ne répétez pas ma question. En voici une plus facile:

—“Y a-t-il un Dieu?

—“Y a-t-il un Dieu, me répondit-elle!

“Encore une fois, ne répétez pas ce que je vous demande. Allons, y a-t-il un seul Dieu ou plusieurs Dieux?

—“Il y a plusieurs Dieux, monsieur!

“Je me trouvais très bien renseigné.

“J'ai dû lui donner ou lui faire donner jusqu'à huit leçons par jour sur une matière, avant de la lui faire comprendre et retenir.

“Quelques jours après son arrivée au presbytère, elle trouva dans sa chambre un ceinturon que la ménagère y avait oublié. Elizabeth s'en empare, y met les ciseaux, le refait à sa manière, se le met autour de la taille et descend à la cuisine, fière de son œuvre! La ménagère, ébahie, reconnaît son ceinturon, hors de service. C'est-à-dire que Elizabeth avait à peine la notion du bien d'autrui.

“Pendant plusieurs jours, elle allait 15 ou 20 fois par jour s'examiner et se contempler dans une glace: elle ne pouvait se rassasier de s'y voir. Avait-elle jamais vu un miroir? Elle ouvrait tous les tiroirs, en prenait les objets un par un, les regardait avec curiosité, puis les remettait en place.

“Tout à coup, elle partait, se mettait au bout d'une galerie, et chantait deux heures durant, sans se fatiguer: c'était son triomphe, et, avec la danse, son unique talent. Elle arriva au “quod justum” et fit sa première communion. Malgré tous les soins qu'elle eut au presbytère, elle n'en témoigna jamais de reconnaissance, extérieurement. C'était à part le temps du chant une nature silencieuse, insensible, endormie; quelque chose dans le genre de l'huître.

“Pendant le séjour d'Elizabeth, au presbytère,—arche de Noé d'un nouveau genre,—j'avais hébergé un jeune fou qui faisait le désespoir de ses parents: Gilbert Brousseau. Ce jeune homme ayant commis une faute grave matériellement, je lui administrai une raclé qui fit éclat. Peu après je l'envoyais à la Longue-Pointe, en sorte qu'Elizabeth ne le revit plus. Ce détail reviendra.

“L'année suivante, cette année, je fis avertir Mme Nulty que je prendrais Anny, de me l'envoyer trois mois avant la première communion. Le temps arrive, pas d'Anny. Huit jours, quinze

jours, vingt jours s'écoulaient, pas d'Anny. Finalement, j'envoie un séminariste et le bedeau pour s'enquérir de la chose.

"Madame Nulty hésitait. Pourquoi? Je le sus enfin.

"S'adressant au séminariste, du ton le plus sérieux: "Dites-moi donc, est-ce vrai que M. le curé a tué un nommé Gilbert Brouseau?"

"Tête du séminariste! Il dû s'escrimer pour faire comprendre à Madame qu'il n'en était rien, ajoutant qu'il ne comprenait pas comment une femme de son âge pouvait se mettre pareille idée dans la tête.

"Anny nous arrive.

"Je suis l'un des premiers à la rencontrer.

"Elle me regarde avec surprise. "Un homme avec une robe!" dit-elle à la ménagère. Je ne savais pas cela, moi, que les prêtres portaient des robes noires. Anny cependant marchait sur ses 15 ans. Elle n'avait jamais vu de prêtres en soutane (ma longue capote de fourrure lui avait caché ma soutane à la visite de paroisse); elle n'avait jamais vu le village de Rawdon; elle n'avait jamais vu d'église vraisemblablement.

"Sa science allait de pair avec celle d'Elizabeth.

"Je constatai que l'enfant n'avait pas de notion explicite sur l'enfer; elle en ignorait même le nom.

—"Si tu faisais mourir ta mère, ferais-tu mal?"

—"Oui, Monsieur.

—"Si tu mourais, immédiatement après, où irais-tu?"

—"Chez le vieux.

—"Où est-ce chez le vieux?"

—"C'est en bas.

"Catherine, autre sœur de Thom, qui s'est mariée cette année, a conduit ses amours d'une façon si burlesque, qu'elle a attiré l'attention et la compassion du public. Après la cérémonie, les mariés ne se sont pas même présentés à la sacristie, pour l'acte.

"Quand à Judith, elle m'a toujours fait l'effet d'une timbrée.

"Emilie Ricard, la mère de Thom, était, de son temps, la plus terrible danseuse des cantons du Nord. J'ignore si elle a conservé cette habitude longtemps après son mariage. Dans ce cas, qui est le plus probable, il y a bien des choses qui s'expliqueraient. On a vu, plus haut, l'esprit de crédulité de cette femme.

"Dans tous les cas; Thom est le frère d'Elizabeth; c'est le frère d'Anny; c'est le frère de Catherine; c'est le frère de Judith et c'est le fils de Emilie Ricard, son fils aîné!

"Est-ce trop de dire, après tout cela, que Thom Nulty n'a pas eu de chance, qu'il s'est senti du mal de famille, qu'il n'a pas reçu plus de formation que ses sœurs, que son intelligence a croupi pendant des années dans les lointains brumeux de la rationalité et que son sens moral ne fut jamais façonné qu'à coups de hache!

"Il fut même plus mal partagé que ses sœurs, car c'est dans la maison paternelle qu'il a fait ses premières études, pas brillantes à juger par les connaissances d'Elizabeth et d'Anny.

“Ajoutez au défaut d'instruction et d'éducation, le lointain du monde, une nature inculte et sauvage: toujours les mêmes roches, toujours les mêmes arbres, la même mesure, la même et simpiternelle galette de sarrasin, et dites-moi quel fut pendant des années l'horizon de ce jeune homme?.....

“Une passion violente s'empare de Thom. En quinze jours, il fait, à pied, huit voyages, et 10 milles par voyage. Personne ne l'arrête; personne ne lui ouvre les yeux; pas un ami pour le mettre sur ses gardes. Les obstacles qu'il rencontre ne font qu'augmenter cette passion. Une idée diabolique a traversé son esprit. Il a vu le mal, mais comment et jusqu'à quel point? C'est le secret de Dieu.

“Thom devient coupable.

“L'arbre tombe où il penche.

“Mais s'il penche du mauvais côté, d'où lui vient le penchant? d'où lui vient l'inclination? Quels sont les vents qui l'on secoué et jeté dans l'abîme?

“Les circonstances le disent.

“Pour apprécier le crime de Thom, il faut donc sortir, pour ainsi dire, des idées ordinaires de civilisation et se mettre à un point de vue spécial.

“Du sommet de ces considérations, l'être formel du crime se dessine sous une forme nouvelle; il se fait sous nos yeux comme une clairière et celui qui était un monstre tout-à-l'heure, s'enveloppe d'un nuage d'indécision qui fait songer! On éprouve une tentation; on ne veut pas absoudre, mais on se sent faible pour lever la hache. On se dit involontairement: il est plus malheureux que coupable. On reconnaît dans Thom un fruit dégénéré, mais on est forcé de dire: L'arbre était rabougri et piqué des vers.

“L'acte de Thom est un acte sauvage, fruit naturel d'une instruction et d'une éducation de sauvage. Un sauvage, ce n'est pour ainsi dire, que la moitié d'un homme. Il répond de ses actions devant Dieu, mais comme le nombre, le poids et la mesure font généralement défaut dans ses actions, Dieu les pèse dans une balance à part.

“Les eaux qui nous arrivent d'un lieu quelconque, nous en font connaître le niveau en remontant à la hauteur du point de départ. Si l'on considère la manière de Thom, depuis qu'il est entre les mains de la justice, elle ne cadre pas avec sa situation et elle choque nos idées. Le niveau aujourd'hui est le niveau des jours qui ont procédé la catastrophe. Thom a peu compris ce qu'il ne comprend pas encore!

“De cette façon, la tragédie de Rawdon commence à s'expliquer: la scène change, les personnages se dessinent et l'acteur principal paraît sous son vrai jour.

“Les victimes restent victimes, mais le scandale diminue, les responsabilités s'amointrissent et la justice.....”

Nous voilà fixés sur la valeur intellectuelle de cette famille. D'après ce qui précède, on comprend sans peine que tous les sujets

qui composaient ce groupe étaient complètement dépourvus de tout sens moral, et que la moindre passion, le moindre caprice même, pouvait déterminer chez ces tristes individus l'explosion brutale d'une violence inconsciente.

Or, en dépit de toute éducation, Thom vivait dans la société et recevait d'elle les bienfaits qu'elle répand sur tous ses membres. Au nombre de ces bienfaits il faut compter l'amour, enveloppé de toutes ses séductions, mais augmenté de toutes ses charges. Ces dernières, pour l'homme régulier, pour le travailleur intelligent et conscient, ajoutent un mérite de plus à l'amour pur, à l'amour permis, à l'amour saint, créateur et fondateur. Plus l'objet de cet amour a besoin de protection, plus il est faible, plus il est isolé, plus il faut à l'homme d'énergie et d'esprit de sacrifice pour assurer un sort à sa compagne. Les plus simples des habitants savent cela. Grâce à l'éducation religieuse qu'ils ont reçue dès le bas âge, ils n'ignorent pas que la vie est un perpétuel sacrifice ; que le mariage est un acte solennel qui impose au nouveau chef de famille des obligations graves, lesquelles n'offrent de sérieuses et douces compensations que dans l'accomplissement de tous les devoirs. Aussi ces braves gens se préparent-ils au mariage par le travail, par l'épargne, par la sanctification de leur jeunesse en quelque sorte. C'est parce que ces préceptes sont fidèlement suivis dans nos campagnes que nos braves et loyaux habitants sont heureux, malgré le rude labeur que leur impose leurs devoirs.

Tom, lui, n'avait nulle idée des devoirs de l'homme.

Elevé comme un simple animal, habitué à faire à sa guise, abandonné à ses instincts brutaux, il ne connaissait même pas de nom le plus petit des devoirs du citoyen. Doué d'une constitution robuste, en proie à tous les appétits de la bête, fatalement voué à l'oisiveté criminelle des gueux, il avait poussé comme un jeune chien à qui revient de droit la pâtée quotidienne et la liberté au grand air.

Et le malheureux avait usé de cette liberté sans se demander si la vie lui serait toujours si facile, si clémente.

Un jour, il comprit pourtant que ses vagues amours devaient cesser pour faire place à un sentiment plus fixe, plus stable. Il se dit que, bâti comme il l'était, heureux comme il l'était, il ferait bien d'imiter ses compagnons et de prendre femme.

Cette résolution arrêtée, il lui fallait s'assurer d'un gîte et d'une table, non-seulement pour lui mais aussi pour sa compagne et pour les enfants à venir.

La maison paternelle était bien exigüe, ses ressources bien maigres. Mais l'insouciant Tom ne comprenait pas que la vie facile qu'il avait menée jusque-là pût un jour lui refuser ses faveurs, et il parla à son père de son projet d'établissement. Celui-ci lui répondit qu'il lui était impossible d'admettre une bouche de plus à table, d'accueillir une femme à son foyer encombré, et que s'il voulait se marier, il devait trouver un nouveau gîte et pourvoir désormais à la subsistance de la famille nouvelle.

Cette réponse atterra Tom.

Cependant, habitué qu'il était à ne rien faire et à satisfaire tous ses caprices, il ne put se résoudre à changer de vie et à demander au travail les ressources qu'il accorde à tous les résignés.

Il alla donc trouver sa sœur Marguerite et lui adressa la même requête qu'il avait adressée à son père, c'est-à-dire si elle consentirait à l'héberger et à le nourrir, lui, sa femme et sa descendance, dans le cas où il se marierait.

Marguerite Nulty, qui est mariée à un M. Poudrier demeurant à Waxford, répondit comme son père, savoir que ses charges de famille ne lui permettaient pas le luxe de ce surcroît de consommateurs. Bref, ce fut un refus net et définitif.

Tom, alors, s'en alla rêvant, résolu en apparence à se mettre au travail afin d'amasser de quoi entrer en ménage.

Cette résolution, on le comprend, ne pouvait être vraiment sérieuse chez un pareil sujet. Ce n'était qu'une idée momentanée, très vague, très confuse. Aussi, à peine Tom eût-il fait quelque chemin sur la route qui devait le conduire chez l'entrepreneur à qui il se proposait d'offrir ses services, il se ravisa et, le front bas, comme chargé d'un poids douloureux, il revint tout songeur vers la maison.

Il était près de midi.

C'était un jeudi, le 4 novembre.

Les champs étaient déserts et silencieux. Une bise mordante soufflait dans les arbres squelettes et arrachait brutalement les dernières feuilles pourprées qui se cramponnaient aux branches dénudées. Dans cette solitude rude et sauvage, Tom réfléchissait pour la première fois.

Il songeait que le travail est pénible et il avait la faible intuition que c'est une peine imposée à l'homme par Dieu. A ce moment il entrevit tous les obstacles qui se plaçaient alors entre son état actuel et son projet de mariage, sa passion pour la danse, son amour pour le violon, sa tendresse pour l'oisiveté, et il songeait avec amertume.

Il pensait que si la maison paternelle n'était pas encombrée par ses sœurs et par son petit frère, il pourrait, lui, Tom, jouir avec une compagne de son choix de la vie inutile qu'il avait toujours menée : boire, manger, dormir, vagabonder, fumer, danser, et le reste, sans être jamais astreint au plus petit travail.

Le front bas, il avançait machinalement en méditant sur l'avenir, lorsque l'idée mauvaise qui avait germée en son cerveau prit soudain une consistance terrible.

Quoi ! ses trois sœurs ! son petit frère ! voilà donc les chétifs obstacles à ce qu'il considère comme son bonheur ?

—Eh bien, mais, puisqu'ils me gênent, se dit-il, qu'ils meurent ! C'est alors que faisant volte face sur la route, il regagna la maison, déterminé au massacre libérateur.

En effet, la disparition subite de ses trois sœurs et de son frère pouvait seule lui faire place au foyer paternel, pour lui et pour sa future femme.

Sans doute il aimait bien les êtres qu'il vouait ainsi à la mort en une pensée de froid égoïsme, mais il préférerait avant tout ses aises,

la vie oisive qu'il avait menée jusqu'à ce jour, et il tenait par dessus tout à continuer cette vie, sans travailler, tout en jouissant des grossiers plaisirs dans lesquels il s'était toujours complu.

Pour mener cette existence, pour pouvoir perpétuer sa vie de garçon gâté lorsqu'il aurait pris une épouse, il lui fallait de toute nécessité un abri et une table toujours servie sans qu'il ait à s'occuper de l'alimenter par son travail. Les étrangers, évidemment, ne pouvaient lui fournir cette rente perpétuelle. Ses père et mère seuls, quoique bien pauvres eux-mêmes, étaient assez faibles et assez ignorants des devoirs des individus envers la société pour lui faciliter un avenir si riant.

Aussi, Tom, malgré les ténèbres qui obscurcissaient son intelligence, était-il assez roué pour comprendre que sa paresse, combinée avec ses autres défauts natifs, ne trouverait pas ailleurs que dans la maison de ses parents l'asile propre à ses amours et à ses appétits brutalement jouisseurs.

C'est à la suite de ces réflexions qu'il prit la sauvage résolution de faire disparaître, en les plongeant dans la mort, les quatre innocentes victimes que le sort désignait à son choix.

Et voilà pourquoi Tom Nulty, retournant sur ses pas, regagnait, le jeudi 4 novembre, vers midi, la maison paternelle qu'il savait livrée à la seule garde d'Elisabeth, d'Anny, d'Hélène et de Patrick.

En arrivant à la maison, Tom fut frappé du calme qui y régnait.

— N'y a-t-il personne, se demanda-t-il, inquiet pour l'issue de son sinistre projet.

Mais à peine avait-il fait mentalement cette réflexion, il aperçut la plus âgée de ses sœurs, Elisabeth, que les soins du ménage avaient appelée à la grange.

Tom eut un ricanement diabolique.

Un moment, voyant le calme profond qui régnait dans la petite ferme, il avait cru que les victimes vouées à la mort afin de permettre la réalisation de son rêve d'oisiveté, s'étaient éloignées, mettant ainsi son avenir en péril.

La vue d'Élisabeth venant le détromper et jeter une étincelle de joie farouche dans sa cervelle de brute, il avait ricané, et, s'emparant alors d'une forte hache de bûcheron placée à portée de sa main, il s'était doucement avancé vers la grange.

L'œil au guet, l'oreille aux écoutes, marchant sur les orteils comme un Huron en éclaireur, il avait l'air d'un jaguar cherchant à surprendre la timide gazelle à l'abreuvoir.

La pauvre Elisabeth ne se doutait de rien. A un moment, cependant, elle aperçut Tom, mais elle ne fit pas attention à lui et n'attacha aucune importance à sa présence inusitée à la ferme. Sans s'interrompre dans ses travaux, elle voyait du coin de l'œil son frère, son frère le paresseux, l'inutile, qui s'avavançait mystérieusement, une main derrière le dos comme s'il dissimulait quelque chose. Mais elle était si accoutumée à voir Tom affecter des allures étranges qu'elle ne s'étonna point et ne jugea pas utile de perdre son temps à bavarder avec le gars.

Celui-ci, cachant sa hache, s'avança hypocritement vers sa sœur. Il la rejoignit bientôt, épia le moment propice, et profitant de ce que la pauvre fille se baissait pour rassembler quelques menus objets qui jonchaient le sol, il se dressa, formidable, et faisant tourner son terrible instrument au-dessus de la tête de la malheureuse, d'un seul coup, d'un seul, tel un bûcheron attaquant nerveusement un chêne robuste, il abattit la pauvre créature.

Elisabeth n'eût pas un cri, pas une contraction. La mort avait été foudroyante. Une entaille énorme, affreuse, sinistrement béante, se montrait sur le côté gauche du cou de la victime.

Tom, insensible, regarda pendant quelques secondes sa sœur morte. La plaie épouvantable qu'elle portait au cou, plaie par laquelle sa jeune vie s'en était allée en poussant devant elle des bouillons de sang, n'eût pas le pouvoir d'attendrir ce monstre. Au contraire, ce spectacle hideux ne fit que stimuler sa rage sanguinaire.

Griçant des dents, l'œil égaré, l'écume aux lèvres, le fraticide embrassa d'un regard circulaire l'horizon circonscrit par les murs qui constituaient le domaine paternel, puis, du revers poussièreux de sa manche, il essuya la sueur qui coulait de son front et allait sortir de la grange, en quête d'une nouvelle proie, lorsque sa sœur Anny vint d'elle-même s'offrir à sa férocité.

La pauvre petite, sans méfiance, s'avançait vers la grange, dans le but d'aider Elisabeth dans sa besogne.

Tom tressaillit, mais se raidissant contre l'émotion envahissante, il se cacha derrière la porte, pensant foudroyer d'un coup de sa terrible hache la pauvre enfant.

Mais à peine la malheureuse avait-elle jeté, du dehors, un regard à l'intérieur, qu'elle vit Elisabeth étendue sur le sol, baignant dans une mare de sang.

Elle poussa un cri terrible, couvrit ses yeux avec ses deux mains et s'enfuit en jetant un cri lamentable, cri aigu, prolongé, qui trahissait une terreur et une angoisse indicibles.

Cette fuite imprévue dérouta l'assassin durant un instant. Mais vite il se rendit compte du danger qu'il y avait pour lui à laisser échapper la pauvre Anny. Ce n'était plus seulement son plan qui était compromis si sa sœur avait le temps de donner l'alarme, c'était sa propre existence. Le souci de sa sécurité personnelle lui donna de la résolution.

Tom, alors, bondit et se rua comme une bête fauve sur la malheureuse.

— Non, soufflait-il, non, pas de miséricorde ! Il s'agit de ma vie à moi ; il s'agit de l'avenir heureux que je me suis tracé, et qu'elle me ferait manquer. La mort pour elle ! la mort pour tous. Et la vie pour moi, la vie avec toutes les infâmes séductions de l'oisiveté, avec toutes les âcres voluptés des jouissances bestiales !

En trois bonds Tom avait rejoint Anny, qui continuait de jeter à l'espace son cri lugubre fait d'horreur et de terreur.

Alors, l'implacable hache fit de nouveau son œuvre. Maniée avec fureur par le robuste assassin, l'arme terrible décrivit une large

courbe, s'abattit sur la pauvre enfant et lui trancha la moitié du col.

A son tour Anny s'allongea sur le sol, et sa lugubre plainte s'éteignit dans le silence de la mort.

A partir de ce moment, Tom tourna à la bête fauve. Rien n'existait plus pour lui. Un seul sentiment dominait son être tout entier, et c'était un sentiment de destruction, de massacre. Il éprouvait la volupté du sang, la volupté rouge. Il eût voulu être placé en face de l'humanité, cette humanité barbare qui lui imposait le joug du travail, afin de pouvoir l'anéantir comme il avait anéanti ses deux sœurs, Elizabeth et Anny.

Echevelé, hagard, terrible, il considérait sa seconde victime avec une sorte de rage folle, et semblait se complaire à cette terrible contemplation, lorsqu'une pensée rapide le rappela à son infâme besogne. La pensée d'Hélène et de Patrick surgit à son cerveau en ébullition.

Il releva la tête, tel un tigre surpris par un bruit insolite au moment de déchirer sa proie.

Un bruit étrange venait de se faire entendre; ce bruit venait de la maison, située à quelques pas du théâtre de cette boucherie.

Hélène et Patrick, en effet, avaient été témoins de la fuite précipitée d'Anny, de son incompréhensible terreur et du massacre de la malheureuse par le grand frère.

Pauvres enfants! Terrorisés, et mûs par ce puissant instinct de conservation qui est en nous, ils avaient accumulé les quelques pauvres meubles qui garnissaient la chambre et les avaient érigés en barricade, dans le chimérique espoir d'échapper à la férocité du meurtrier.

C'est le bruit de ce remue-ménage mêlé aux sanglots étouffés des deux enfants qui avait attiré l'attention de l'assassin.

Pauvre Hélène! Pauvre Patrick! Ils avaient vu tomber Anny sous le coup de Tom et, voyant la fureur de l'assassin, ils tremblaient de partager son sort. Les petits malheureux se cramponnaient à la vie, et après avoir dressé leur inutile barricade ils suppliaient Tom de les épargner.

Mais celui-ci voyait rouge. Il avait goûté au sang et il s'était enivré à son âcre saveur. Aussi est-ce avec une impétuosité sauvage qu'il se précipita sur la porte et qu'il l'ébranla d'un coup de sa robuste épaule.

Mais la porte résistait.

—Voulez-vous ouvrir! hurla l'assassin en poussant un horrible blasphème.

Les deux enfants, fous de peur, se tenaient étroitement enlacés, claquant des dents et dans l'impossibilité de dire autre chose que ces mots confus :

—Pardon! pardon!.....

Pauvres petits êtres! Pardon!.....Pourquoi pardon?.....

Mais la brute s'impatiait. La résistance que lui offrait la porte porta le comble à son exaspération. Il recula d'un pas, leva sa hache et, à coups redoublés, cribla la porte de coups lugubres et retentissants.

De sinistres craquements se firent entendre et aussitôt la porte tomba sur le fragile obstacle que les enfants avaient placé derrière elle.

D'un violent coup de pied Tom renversa ce qui encombrait son passage, et, terrible, pénétra dans la chambre nue.

Par un mouvement instinctif les deux enfants se séparèrent et s'enfuirent chacun dans un coin opposé de la pièce. Ils semblaient ainsi vouloir diviser les coups, c'est-à-dire les retarder, dans le fol espoir peut-être qu'un secours providentiel leur arriverait.

Hélas ! ils devaient mourir.

Tom se lança d'abord sur Hélène. Avant que la pauvre enfant ait pu jeter son dernier cri, la hache meurtrière la mordit au cou, comme elle avait déjà mordu ses deux sœurs.

Et un troisième cadavre pesait sur la conscience de l'assassin.

Quand au petit Patrick, blême et tremblant, il ne put que joindre les mains et balbutier une vaine prière à l'adresse du monstre. Mais Tom, sourd et impitoyable, balançant son arme lui fit décrire un cercle complet.....et le tranchant du lourd instrument arracha la vie du dernier innocent qui se trouvait placé en travers des projets de l'immonde meurtrier.

* * *

Après avoir accompli cet horrible massacre, Tom Nulty sortit de la maison et erra dans les bois, comme une bête fauve repue de sang.

Vers le soir, il se rendit chez un honorable cultivateur, M. Beaudry. Là, il rencontra Melle Rosa Lespérance, la petite-fille de Beaudry, qui le questionna sur son état de surexcitation mêlé de tristesse.

— Je n'ai rien, répondit Tom.

Il resta chez M. Beaudry jusqu'à dix heures du soir, devisant comme à l'ordinaire et se retirant à l'heure à laquelle il avait l'habitude de regagner son logis.

Melle Rosa Lespérance, plus communément appelée Melle Beaudry, du nom de son grand-père chez qui elle habite, est une très jolie brune, aux grands yeux noirs, doux et francs. Très intelligente et très élégante, Melle Rosa avait fait une impression profonde sur le cœur de Tom Nulty, car en dépit de sa sauvagerie, ce monstre avait un cœur.

Melle Rosa Lespérance a dix-huit ans. Elle a vécu pendant deux ans à Montréal où elle a acquis la grâce et l'innocente coquetterie des jeunes filles de la ville. On comprend qu'une pareille enchanteresse ait captivé un gaillard ne recherchant que tout ce qui est un charme dans la vie, sauf le travail.

Deux semaines seulement avant le crime, Tom avait fait la connaissance de Melle Rosa Lespérance. Habitué à ne pas rencontrer de résistance à ses désirs, il avait mené cette affaire-là comme toutes les autres, tambour battant. A peine connaissait-il cette jeune personne qu'il la demanda en mariage. Melle Rosa ne répondit ni oui,

ni non, et cette vague réponse, cet ajournement poli suffit à Tom pour édifier sa vie future. Il se considéra comme l'époux de la jolie fille, et, ne souffrant pas que ses projets fussent retardés, il s'enquit aussitôt auprès de ses parents, puis auprès de sa sœur, d'un gîte où tout lui serait servi en abondance, sans qu'il ait d'autre peine à prendre que celle de se coucher et de se mettre à table.

On a vu plus haut comment ses beaux projets avaient misérablement avortés.

Disons toutefois que Melle Rosa Lespérance doit sortir indemne de tout soupçon dans cette terrible aventure.

Comme toute jeune fille de son âge et de sa condition, elle avait agréé les hommages d'un jeune homme qu'elle pouvait supposer vivre aussi régulièrement, aussi normalement que les autres jeunes gens de la paroisse.

Tom Nulty paraissait fort amoureux, et, de fait, l'était réellement. Quoique demeurant à cinq milles de la maison de sa bien-aimée, Tom se rendait chez elle presque tous les jours, en dépit du mauvais état des chemins.

On comprend donc que lorsque son amoureux lui adressa une demande en mariage, Melle Rosa Lespérance ait pu lui laisser l'espoir de devenir sa compagne, sans pourtant prendre un engagement formel.

Mais Tom Nulty, l'être primitif et volontaire que nous connaissons maintenant, n'avait conscience d'aucuns des devoirs sociaux, nous l'avons démontré, et, de plus, il était incapable de saisir les délicates nuances d'une réponse de cette nature. Melle Rosa Lespérance n'ayant pas catégoriquement répondu non, il en conclut qu'elle avait répondu oui, et il se hâta de réaliser son désir.

Qui sait ce qu'il serait advenu de la jeune fille si elle avait opposé un refus formel à la demande de la brute ?

* * *

Et maintenant, on comprend combien il fut facile de pénétrer le mobile de ce crime.

Dès la découverte des quatre cadavres, les soupçons s'égarèrent sur un vagabond mystérieux qui avait été vu dans la région. Mais l'habile détective McCaskill, intelligemment secondé par le coroner Lafontaine, ne tarda pas à fixer ses soupçons sur Tom Nulty.

A partir de ce moment, le policier guetta Tom avec une attention scrupuleuse. Il épia ses démarches, ses paroles, les traits de son visage, et il ne lui fallut que quelques heures pour être convaincu que c'était lui le coupable.

Le samedi, 6 novembre, l'assassin assistait au service funèbre de ses victimes, dans la modeste église de Rawdon. Le grand connétable Lévesque, profond observateur, remarqua que Tom Nulty donnait des marques non équivoques de préoccupation. Cet indice, venant s'ajouter aux soupçons précédents et aux observations déjà recueillies, confirma le détective McCaskill dans ses suppositions.

Aussi, après la cérémonie, Tom Nulty fut-il invité à se rendre à l'hôtel Morin pour fournir à la police quelques éclaircissements.

Tom se rendit librement à l'invitation, mais il va sans dire qu'il était surveillé et qu'à la moindre tentative de fuite il aurait purement et simplement été pris au collet et mis en état d'arrestation.

Donc, vers midi, Tom Nulty comparut devant le fameux limier. A brûle pourpoint, celui-ci lui demanda :

—Tom, qu'avez-vous fait dans la journée de jeudi ?

L'assassin demeura muet, et le détective ajouta :

—Vous pouvez ne pas répondre, c'est votre droit. De plus, je dois vous prévenir que tout ce que vous direz pourra être utilisé contre vous, dans le cas où je procéderai à votre arrestation. Ceci dit, je renouvelle ma question :—Qu'avez-vous fait, Tom, dans la journée de jeudi ?

Tom Nulty, prévenu et mis en garde contre les déclarations qu'il pourrait faire à son détriment, se décida tout de même à parler.

D'une voix pâteuse, mal assurée, il débita un récit incolore au cours duquel il déclarait avoir erré dans les bois en sortant de chez sa sœur Marguerite, épouse de M. Poudrier, puis, à la nuit tombante, s'être rendu chez M. Beaudry, où il avait passé la veillée avec Melle Rosa Lespérance. Bref, il donna bien l'emploi d'une partie de son temps, mais il y avait dans sa déposition des lacunes sérieuses qu'il ne put combler.

Les soupçons de M. McCaskill devenaient des certitudes.

Aussi serra-t-il l'interrogatoire de façon à acculer Tom dans ses derniers retranchements. Celui-ci, qui avait eu assez de sang-froid féroce pour hâcher ses trois sœurs et son frère, sans sourciller, n'eût pas assez de diplomatie pour esquiver la logique serrée de son interrogateur.

Coup sur coup, il donna différentes versions qui, toutes, malgré les dénégations dont il abusait, le dénonçaient sinon comme l'unique meurtrier, du moins comme le complice et l'instigateur du crime.

La conviction du détective McCaskill était faite. Prenant à part Tom Nulty et le tirant à l'écart, il lui dit, en le regardant dans le blanc des yeux :

—Je suis maintenant fixé. Je sais tout ce que je voulais savoir. C'est vous, Tom, qui avez tué vos sœurs et votre frère !..... En conséquence, au nom de la loi, je vous arrête.

Tom se troubla tout à fait, mais il se borna à opposer à cette accusation les dénégations les plus incroyables.

Le même jour, à trois heures et demi, Tom Nulty montait en voiture avec le détective McCaskill et le grand connétable Lévesque, pour se rendre à la prison de Joliette.

Pendant le trajet, Tom, impuissant à dissimuler plus longtemps, avoua son crime aux deux officiers de police, et, le lendemain matin, c'est-à-dire le dimanche, voici en quels termes il renouvela ses aveux :

“Je me nomme Thomas Nulty et j'aurai 21 ans le jour de Noël prochain.

“ Le mardi précédent le crime j'ai été voir ma sœur Marguerite qui demeure à Waxford, à deux milles et demi du village de Chertsey.

Ma sœur est âgée de trente ans et mariée à Alex. Poudrier. Je suis demeuré chez ma sœur jusqu'à jeudi matin à dix heures, alors que je me suis mis en route pour retourner chez moi.

“ Arrivé chez moi je suis entré à la maison où j'ai trouvé mes trois sœurs et mon jeune frère, les quatre victimes.

“ Après avoir ôté mon habit, je suis sorti de la maison et j'ai pris la hache qui était à la porte et je me suis mis à fendre du bois.

“ Presque aussitôt ma sœur Elizabeth est sortie de la maison pour se diriger vers la grange. Je la suivis instinctivement, n'ayant aucun dessein de la tuer ; mais arrivé près d'elle je me sentis pris du désir de la tuer, et comme j'avais ma hache à la main je me plaçai en arrière d'elle de manière à n'être pas vu et je lui lançai un coup de hache sur le cou. Je sortis alors de la grange et je rencontrai ma sœur Annie. Je ne me rappelle de rien autre chose ; je ne sais si c'est moi qui ai frappé ma sœur Annie ni si c'est moi qui ai frappé Hélène et Patrick. Je ne me rappelle pas non plus avoir défoncé la porte. Je sortis alors de la maison sans croire que j'avais tué ni mes sœurs ni mon frère.

“ Je me dirigeai du côté de Chertsey à travers les bois où j'errai une partie du temps.

“ Lorsque j'ai commis le meurtre il était environ midi.

“ Après avoir erré dans les bois une partie de l'après-midi en réfléchissant sur le crime que je venais de commettre, je me rendis chez M. Louis Beaudry. En arrivant à la maison Melle Beaudry me demanda ce que j'avais, que je paraissais triste.

“ — Je n'ai rien, lui répondis-je.

“ Je vivais en bonne intelligence avec mes sœurs qui avaient bien soin de moi. Je les aimais beaucoup et j'avais beaucoup de plaisir avec elles. Nous allions souvent danser ensemble. Je ne sais pas pourquoi je les ai tuées.

“ Je suis parti de chez M. Beaudry pour revenir à la maison à dix heures du soir. Je regrette de tout mon cœur d'avoir fait ce que j'ai fait. Je n'ai aucun complice et je n'avais aucunement prémédité de tuer mes sœurs et mon frère.....”

Et le criminel termina ses aveux en reconnaissant que son crime méritait un châtement exemplaire et en déclarant qu'il était prêt à expier son forfait.

Nous n'entreprendrons point de suivre pas à pas l'enquête que firent alors les policiers, soit pour acquérir la certitude que Tom Nulty n'avait pas de complices, soit pour chercher à établir la préméditation.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, quelques heures à peine nous séparent de l'instant où Tom va comparaître devant ses juges. Nous réservons donc ces détails pour le récit succinct mais exact que nous ferons des débats.

* * *

Après trois semaines de débats mouvementés, ce crime vient d'avoir son épilogue par la condamnation à mort de Thomas Nulty.

Le 4 février, à 5 heures du soir, après un quart d'heure de délibération, les jurés ont rendu contre le meurtrier de Rawdon un verdict de culpabilité.

Cette déclaration du jury fut accueillie au milieu d'un effrayant silence.

Le juge s'adressant à l'accusé lui demanda :

“—Avez-vous quelque chose à dire avant d'entendre le prononcé de votre sentence ?

Et Tom Nulty répondit :

“—Je ne suis pas coupable à ma connaissance, car je n'avais pas de raison pour faire cela.”

Le juge alors prononça contre le coupable la peine de mort et décida que l'exécution aurait lieu le 20 mai prochain, à neuf heures du matin.

* * *

Maintenant, la colère populaire est satisfaite. Mais des scrupules s'élèvent dans bien des consciences, attendu que si les débats n'ont pas absolument prouvé l'irresponsabilité de Tom Nulty, un doute sérieux existe dans les esprits. Aussi est-il possible, à cause de ce doute, que la peine de Tom soit commuée en celle d'un emprisonnement perpétuel.

LE CRIME DE ST-LIBOIRE.

II.

Le quadruple meurtre de Rawdow avait occupé à ce point l'opinion publique, qu'un autre drame, exécuté quelques jours avant dans la paroisse de St-Liboire, comté de Bagot, avait presque passé inaperçu.

Cependant, lorsque l'assassin des quatre victimes de Rawdon fut découvert, la curiosité publique, toujours si ardente dans ses appétits, se jeta sur le mystère de St-Liboire qui, dès ce moment, tourmenta tous les cerveaux.

De fait, cet événement était bien de nature à passionner l'opinion publique.

Voici les faits :

Le samedi 30 octobre 1897, M. le Dr Berthiaume, médecin de la paroisse de St-Liboire, vit entrer chez lui M. Nadeau, forgeron. Ce brave ouvrier semblait très affairé et très ému. Supprimant les formules de politesse qu'il n'omettait jamais d'employer à l'égard du docteur, il lui dit, sans préambule :

—Dépêchez-vous docteur, je viens vous chercher. Vite, vite, il faut venir avec moi. Nous venons de trouver Johnny Laplante étendu au milieu du chemin, devant chez lui, et il nous a paru qu'il était mort.

Le docteur voulut avoir quelques éclaircissements, mais le pauvre Nadeau, que ses amis attendaient sur le lieu du drame, ne lui laissa pas le temps de dissenter à cette occasion.

—Vite, répondait-il toujours, vite, vite, docteur.

Le docteur monta en voiture avec Nadeau, et ils se dirigèrent à grande allure vers la maison de l'infortuné Laplante.

Plusieurs citoyens de la localité étaient groupés à une faible distance de cette maison, entourant un corps étendu sur le sol dans une mare de sang.

Le docteur Berthiaume descendit de voiture, suivie par Nadeau, et se dirigea rapidement vers le petit rassemblement qui s'ouvrit devant lui, découvrant ainsi le corps inanimé de Johnny Laplante.

Le malheureux ne donnait plus signe de vie.

Il était étendu de tout son long. Le bras droit allongé le long du corps ; le bras gauche, sensiblement écarté, formait avec le tronc un angle de 30 degrés environ. De la main gauche, le défunt tenait son chapeau. Les doigts de la main droite étaient repliés comme par une crispation.

La tête de la victime baignait littéralement dans le sang, de même que sa main gauche.

Le docteur évalua à un demi gallon la quantité de sang coagulé sous la tête, et à deux onces au moins celle qui était sous la main gauche. Naturellement le docteur ne put apprécier la quantité de sang que la terre avait absorbé.

Après avoir contemplé un moment ce triste spectacle, debout et silencieux, le docteur fit un geste et dit :

—Ecartez-vous un peu, mes amis, que je puisse découvrir quelques indices matériels de nature à m'éclairer sur le genre de mort qu'a subi notre malheureux concitoyen.

Les hommes, aussitôt, se reculèrent respectueusement.

A cette époque et à cette heure, il faisait nuit noire. On apporta un falot au docteur. Celui-ci se baissa jusqu'à terre et promena sur le cadavre et autour de lui la lanterne dont la clarté sépulcrale donnait à cette scène un cachet de poignante horreur.

Le dévoué médecin constata d'abord que Johnny Laplante était bien mort.

Lorsqu'il fut convaincu que tout secours était inutile, il se livra, avec une sage lenteur, à certaines investigations ayant pour but de découvrir les causes de la mort. Jusqu'alors, on croyait à un simple mais déplorable accident.

Donc, ayant constaté la mort, et s'étant assuré que la vie n'avait quitté ce pauvre corps que depuis peu de temps, la chaleur n'ayant pas complètement disparu, le docteur examina le cadavre.

Ses habits étaient boutonnés du haut en bas. En ouvrant le gilet et la veste, il ne constata rien d'anormal ; tout était propre et en ordre parfait.

Le docteur, alors, observa les lieux et la position du cadavre. Il devint évident pour lui que le corps n'avait pas été déplacé et qu'il était resté comme il était tombé. Donc, la mort avait été foudroyante.

Maintenant, était-ce un crime ou un accident ?

Le docteur et ses compagnons se livrèrent à de minutieuses recherches, mais rien ne put les éclairer à cet égard. Nul instrument, nul corps, de quelque nature que ce soit, ne fut trouvé dans le voisinage.

Après avoir relevé avec exactitude la position du corps et après avoir noté scrupuleusement tous les menus détails de la découverte du cadavre, le docteur fit transporter le corps dans la maison.

Nous croyons inutile d'essayer de retracer la scène de désolation qui eut lieu dans la pauvre famille du défunt. Ces choses-là se sentent mais ne s'écrivent pas. Mme Laplante est une excellente mère de famille qui reste veuve avec sept enfants dont l'aînée à 13 ans et la dernière moins d'un an.

Nous reviendrons plus tard sur le sort de cette famille si éprouvée et sur les angoisses de l'épouse, un moment accusée de complicité dans le meurtre de son mari.

Pour l'instant, nous nous bornerons à suivre les péripéties de ce drame en suivant l'ordre dans lequel elles se sont déroulées.

Lorsque le cadavre fut entré dans la maison, le premier soin du docteur fut de laver le visage de la victime, qui était recouvert d'une couche de sang figé et de caillots épais. Lorsque la tête fut enfin débarrassée de l'horrible liquide solidifié, le docteur constata à la base du crâne une épouvantable fracture. Le coup avait été si violent que les os étaient broyés. De plus, la victime avait la mâchoire inférieure fracturée au milieu.

Plus de doute. Ce n'était point par suite d'un accident que Johnny Laplante avait perdu la vie; il était évidemment victime d'un crime.

En attendant que la justice fût saisie de l'affaire, le docteur crut de son devoir de rechercher immédiatement si quelque indice à découvrir sur le mort ne permettrait pas de trouver le coupable. Il fouilla donc, en présence de témoins, les poches de la victime. On retrouva son portefeuille contenant un dollar et quelques centins, ainsi que sa montre et sa chaîne en argent.

Ce fut tout, et ce tout fut insuffisant pour baser la moindre opinion au sujet du meurtrier.

Lorsque ces douloureuses formalités furent accomplies, le docteur Berthiaume jeta un drap sur le cadavre, en confia la garde à son frère Désiré, et alla prévenir par téléphone le coroner Blanchard.

Nous ne suivrons pas l'enquête préliminaire dans tous ses détails. Disons seulement que l'on s'attacha à la recherche du ou des criminels avec une patience et une persévérance dignes d'éloges. Pendant une quinzaine de jours les soupçons ne purent se fixer sur personne; mais au bout de ce temps quelques citoyens furent suspectés, et les journaux de l'époque laissaient pressentir que des arrestations imminentes allaient avoir lieu. Il n'en a rien été, et le coupable est enfin tombé au pouvoir de la justice sans que celle-ci ait été obligée de faire sentir la rigueur de son bras à un innocent.

A propos de l'enquête ouverte par le coroner Blanchard au sujet du meurtre de Johnny Laplante, ouvrons une parenthèse et constatons avec plaisir que toutes les audiences de cette enquête ont été tenues à huis-clos. C'est là une excellente mesure, un grand progrès, une conquête sur la routine, et il serait désirable de voir tous les coroners suivre cette voie.

En effet, la publicité des enquêtes de cette nature offre de graves inconvénients, dont le moindre est d'entraver l'action de la justice. Dès qu'un crime est commis, il appartient au coroner de relever tous les indices de nature à éclairer l'affaire. A ce moment on recherche le coupable. Si toutes les découvertes du coroner sont livrées au public, l'assassin en fait son profit et peut, lorsque le co-

roner s'égarer un peu, achever de l'égarer tout-à-fait. Les opérations du coroner livrées à la publicité ne peuvent que compromettre dans presque tous les cas le résultat de ses recherches. Et pourtant nous avons vu les journeaux se plaindre de la décision du coroner Blanchard qui, se conformant aux instructions formelles du procureur-général, avait ordonné le huis-clos.

La publicité des recherches du coroner est aussi fatale à son entreprise, disons le mot, aussi niaise que le serait la manœuvre d'un chasseur à l'affut, chantant à tue-tête dans l'espoir d'attirer le gibier.

Fermons la parenthèse et reprenons notre récit.

Le matin du crime, c'est-à-dire le samedi 30 octobre, d'assez bonne heure, Johnny Laplante se mit en route pour St-Hyacinthe où il devait encaisser une somme dépassant \$210.

Sa femme, paraît-il, n'était pas sans inquiétude. Un personnage avec qui son mari était en relations d'affaires le poursuivait de ses menaces, et Mme Laplante était au courant de cette particularité.

—Surtout, dit-elle à son mari au moment où celui-ci franchissait le seuil, surtout ne t'attardes pas et ne rentre pas en discussion avec cet individu. Reviens de bonne heure, aussitôt tes affaires terminées, car, si tu tardais, je mourrais d'inquiétude.

—Soit tranquille ma bonne femme, répondit Laplante, et ne crains rien. Je ne discuterai avec personne et je serai de retour à 6 heures par le train de St-Hyacinthe.

Malgré cette assurance, et quoiqu'elle sut de longue date que son mari était un homme sérieux, un homme d'intérieur, bon sujet et sobre, elle eut toute la journée le cœur serré. Un pressentiment, que rien ne justifiait cependant, lui mettait de l'angoisse au cœur.

A six heures, elle devint fiévreuse, mais elle se raisonnait, se disant qu'il fallait à son mari le temps de parcourir le chemin qui séparait sa maison de la station. Néanmoins, elle n'était pas tranquille et trouvait que les minutes s'écoulaient avec une lenteur désespérante.

A six heures et demie, son inquiétude grandit au point de la terrasser. Son mari aurait dû être là, et elle ne s'expliquait pas ce retard. Enervée, elle s'étendit sur le pied de son lit, espérant que ce repos factice la calmerait un peu et adoucirait chez elle les angoisses de l'attente.

Elle resta ainsi, accablé et demi-consciente, jusqu'à sept heures. Lorsqu'elle entendit le timbre de l'horloge frapper lugubrement ses sept coups fatidiques, elle se dressa d'un bond, véritablement hantée par une terreur inexprimable. Elle tournait les yeux de tous côtés, ne sachant que penser, ne sachant à quoi se résoudre, lorsque soudain on frappa brusquement à la porte.

C'étaient trois ou quatre coups sourds, précipités, frappés avec le poing. On sentait que le visiteur n'était pas un voisin venant jaser en passant, mais bien une personne pressée, apportant une nouvelle importante et urgente.

Dans l'état d'esprit où se trouvait la pauvre femme, on comprend que la nouvelle qu'elle attendait, qu'elle sentait venir, ne pouvait qu'être très mauvaise.

Avant qu'elle ait pu faire un pas la porte s'ouvrit et elle entendit la voix d'un homme effaré demander à l'un des enfants, avec un ton d'inquiétude non dissimulée :

—Ton père est-il à la maison ?

—Non, monsieur, répondit l'enfant.

Et le singulier visiteur s'éloigna précipitamment, se perdant dans la nuit.

Cet incident s'était passé avec une grande rapidité. Mme Laplante n'avait pas eu le temps d'entrevoir l'homme, et sa surprise, faite d'inquiétude poignante, ne lui avait pas permis d'articuler un mot pour retenir l'inconnu et le questionner.

Mais elle revint promptement à elle, et ses pressentiments de la journée prenant corps, elle poussa un cri déchirant, enveloppa ses enfants dans ses bras et, ses larmes pouvant enfin couler, elle éclata en sanglots, disant :

—Oh ! mes pauvres enfants ! un grand malheur nous menace.

Et tandis que dans la maison la famille se désolait sans connaître encore l'étendue de son malheur, le docteur Berthiaume procédait à la funèbre besogne que nous lui avons vu accomplir au début de ce récit.

Et pendant que dans la nuit froide et sombre le dévoué docteur, assisté de quelques voisins et amis du défunt, tâchait d'épeler le douloureux mystère qui se dressait devant lui, la femme de Laplante, qui ne se doutait pas qu'à une cinquantaine de pieds de distance le corps inanimé de son cher mari gisait sanglant et sans vie, entendit quelques passants qui parlaient tristement d'un homme étendu sur la terre, ivre ou mort.

La pauvre femme bondit.

—C'est mon mari s'écria-t-elle en se tordant les mains. C'est lui, on l'a assassiné !..... Oh ! mes enfants !..... Mes chers petits !..... Pauvres orphelins !.....

Et elle se laissait aller à un désespoir sans bornes, que rien ne pouvait tempérer. Personne, en effet, n'était là pour consoler, soutenir la malheureuse. Ses enfants, au contraire, augmentaient son délire de leur présence, car les innocents ne pouvaient que mêler leurs sanglots aux siens.

Pourtant il se fit une éclaircie dans l'esprit de la pauvre femme. Dans les crises les plus intenses, il y a un moment, autant physiologique que psychologique, où le corps et l'esprit torturés ont besoin de répit. L'être éprouvé se raidit contre la douleur, réagit contre l'accablement, et, devenu par là-même un peu lucide, il sent le besoin de sortir de l'incertitude pour savoir toute la vérité, celle-ci dût-elle être irréparablement désolante.

Cette réaction s'opéra chez Mme Laplante. Elle essuya ses yeux, commanda l'apaisement à ses nerfs, et, laissant échapper une parole d'espoir qui sortait plus de ses lèvres que de son esprit, elle se dirigea vers la porte, fermement résolue à savoir à quoi s'en tenir.

A ce moment la porte s'ouvrit. Un cortège silencieux et lugubre apparut sur le seuil. Trois hommes soutenaient un corps inerte, qui, malgré les précautions des porteurs, oscillait entre leurs bras robustes, inclinant lourdement la tête tantôt sur l'épaule du porteur de droite, tantôt sur la poitrine de celui de gauche. Puis c'était un bras qui glissait et, ballant, frappait les jarrets de l'un des hommes qui remplissait prématurément la charge de croque-mort. Pieusement, en quelque sorte, ces braves gens redressaient la tête, ramenaient le bras sur le giron du mort et continuaient d'avancer avec d'infinies précautions, tandis que les jambes du trépassé, brimballant au rythme de la marche embarrassée des porteurs, se choquaient avec un bruit mat.

Ainsi que nous l'avons dit, il s'écoula une quinzaine de jours avant que la justice ait acquis assez de conviction pour se mettre sur la piste du coupable.

Grâce, certainement, au huis-clos de l'enquête du coroner, la justice put éviter toutes les théories, toutes les hypothèses, tous les racontars de la foule, toujours mieux intentionnée qu'éclairée.

Quelques indices de peu de valeur, firent naître de vagues soupçons sur deux ou trois personnes de la localité, mais ces soupçons ne résistèrent pas à l'examen, et l'enquête, habilement conduite par tous ceux qui y participèrent à un titre quelconque, élimina si bien les faits les uns après les autres, pesa avec tant de logique et de clairvoyance les raisons, les conséquents et les probabilités, qu'au bout de quinze jours de recherches secrètes, les soupçons, forts presque à l'égal de la certitude, se portèrent sur le jeune Johnny Guillemain, neveu de la victime, qui avait quitté la paroisse quelques jours après le crime, pour rejoindre sa famille qui habite Biddeford, dans l'État du Maine.

Il est certain que si l'enquête avait été publique, les journaux n'auraient pas manqué de relater une à une les découvertes de la justice et que le jeune assassin, ainsi informé des charges qui s'accumulaient sur sa tête, aurait eu toutes les facilités pour prendre la fuite et échapper ainsi au châtement que mérite son horrible crime.

On nous pardonnera d'insister sur ce point, mais nous croyons qu'on ne protestera jamais assez contre la publicité des enquêtes préliminaires en matière criminelle. Il y a dans ce système un inconvénient et un danger également graves.

L'inconvénient, c'est d'informer le coupable de tous les progrès que fait l'enquête vers la découverte de la vérité et de lui permettre ainsi de fuir au moment précis où sa culpabilité devient manifeste ; le danger, c'est que le criminel peut, dans certaines circonstances, profiter des erreurs du début de l'enquête, pour lancer malicieusement les enquêteurs sur une fausse piste et faire prendre un innocent à sa place.

Qui oserait soutenir que le fait ne s'est jamais produit, ou que du moins, il ne puisse se produire ?

Du jour où les soupçons se portèrent sur Guillemain, on redoubla de discrétion dans les sphères policières, mais on redoubla également d'activité.

On n'eut aucune peine à savoir que le jeune Guillemain, qui n'avait pas un sou vaillant à St-Liboire, faisait des dépenses disproportionnées à son état depuis son retour à Biddeford.

Bref, après un échange très actif de télégrammes entre la police canadienne et la police de Biddeford, on demanda à cette dernière de mettre Guillemain en état d'arrestation.

Ce qui fut fait.

Lorsque la nouvelle de l'arrestation de Guillemain parvint à St-Liboire, ce fut plus que de la stupeur, ce fut de la consternation.

La population, qui n'avait pu suivre le travail des policiers, se refusait absolument à croire à la culpabilité de ce garçon et croyait fermement à une erreur qui ne pouvait tarder à être reconnue.

Le jeune Guillemain, en effet, jouissait de la considération et de la confiance de toute la paroisse. De plus, il paraissait aimer, et nous pouvons même dire qu'il aimait tendrement son oncle.

C'était un jeune homme de 17 ans environ, très doux, très soumis, au visage agréable et à la conduite très régulière.

Même devant ses aveux, on se refusait de le croire coupable :

“C'est impossible, disait-on. Cet enfant, car après tout ce n'est qu'un enfant, ne peut avoir commis un crime aussi atroce. Il est trop faible, trop timide, trop doux pour avoir attaqué un homme robuste qu'il se plaisait à appeler lui-même son second père.”

M. le curé de la paroisse, le maire Ducharme, le docteur Berthiaume, M. Lajoie, notable négociant, et tous les citoyens en vue de la localité ne pouvaient ni ne voulaient admettre la culpabilité de l'accusé, tous ils le croyaient incapable de commettre même la plus petite mauvaise action.

Ceux qui doutaient, ne croyaient pas qu'il ait pu accomplir seul son forfait. “Il doit avoir un complice, c'est sûr. Il n'a pu ni concevoir le crime ni l'exécuter seul.”

Cette version satisfaisait tout le monde, et, certes, personne, même parmi les policiers, ne doutait que Guillemain n'eût été entraîné dans cette lugubre aventure et soutenu dans l'exécution par un ou plusieurs complices.

Cet état d'esprit de la population et des autorités judiciaires permit à Guillemain d'inventer une horrible histoire, plus horrible peut-être encore que le crime lui-même.

Le malheureux ! Quand on le questionna pour savoir s'il avait des complices, il répondit qu'il avait agi à l'instigation de sa tante, la femme de la victime, qui lui promettait de l'épouser après la mort de son mari.

On comprend toute l'horreur que souleva cette déclaration. Et ce qui est plus épouvantable encore, c'est que, pendant quelque temps, on crut cette déclaration conforme à la vérité, alors qu'elle était atrocement mensongère.

Voici, en substance, la déclaration de Guillemain à ce sujet :

Vers le premier octobre, dit-il, je suis allé à St-Liboire pour rendre visite à mon oncle et à ma tante. Durant deux semaines, au dire de l'accusé, sa tante ne lui parlait que de la délivrance qu'elle éprouverait si son mari mourait et le poussait constamment à la débarrasser de lui. Le 30 octobre, Laplante devait se rendre à St-Hyacinthe pour y chercher une forte somme d'argent. C'est alors, dit le prisonnier, que ma tante jugea le moment venu et elle me dit que je n'aurais jamais meilleure occasion de le tuer impunément. Le prisonnier ajouta que sa tante l'enivra à moitié, qu'elle ne cessa toute la journée de l'exciter au crime. A l'heure propice, complètement subjugué par sa tante, il alla s'embusquer près de la maison, et lorsque son oncle l'eut dépassé sans le voir, d'un coup de bâton sur la tête il l'avait tué net.

Cette déposition sommaire, dont nous donnons le sens exact sinon les termes propres, a été faite devant les autorités de Biddeford. Nous verrons plus loin que l'accusé ne l'a pas maintenue après son extradition et qu'il a cherché à égarer de nouveau la justice en la lançant sur une nouvelle piste, aussi fausse que la première.

Quoiqu'il en soit, et malgré l'odieuse accusation qu'il venait de porter contre sa tante, celle-ci ne croyait pas à la culpabilité de son neveu.

"Je ne crois pas, disait-elle, que mon neveu soit coupable du meurtre de mon mari. Quand il demeurait avec nous il était bon et se montrait très empressé auprès de son oncle. Rien dans sa conduite, avant ou après le meurtre, ne peut fournir aucun indice de sa culpabilité"

Et c'est cette femme si éprouvée, qui, malgré les aveux du meurtrier, ne pouvait le croire coupable, attribuant ces aveux à une aberration inexplicable; c'est cette femme, qui aurait été excusable de se montrer féroce à l'égard de son neveu; c'est cette bonne mère dont le cœur saignait, que le misérable accusait au moment même où elle repoussait avec énergie jusqu'à la probabilité de son crime, se refusant de voir en lui l'assassin de son mari!

Cependant il lui fallut bien, comme tout le monde, se rendre à l'évidence et croire à la culpabilité de Guillemain, devant ses aveux réitérés.

* * *

Avant d'aller plus loin, donnons quelques détails sur le jeune Guillemain.

Le meurtrier est né dans le rang Saint-George, à trois milles du village principal; il habitait les Etats-Unis avec sa famille qui y est fixée depuis environ un an. Guillemain se trouvait le propre neveu de Dame Laplante, sa mère et Mme Laplante étant les deux sœurs du nom de Berthiaume. Guillemain se trouvait en promenade chez M. Laplante, son oncle, depuis quelques semaines; il a attendu pour commettre ce crime le jour où il savait que son oncle

devait retirer une somme d'argent importante. Quand on releva le corps de la victime, Guillemain ne voulut pas aller le voir, redoutant, disait-il, de trop fortes impressions.

Il n'est pas sans intérêt, maintenant de prendre connaissance de la déposition de Guillemain à l'enquête du coroner, alors que personne n'était encore soupçonné. Voici la copie de sa déposition :

“ J. B. Guillemain, fils, âgé de 17 ans, de Saint-Liboire, dépose et dit: Le défunt est mon oncle. Je suis ici depuis environ quatre semaines; avant de venir ici j'étais à Biddeford. J'ai été deux ans là. Je suis né à St-Liboire. A ma connaissance, mon oncle et ma tante n'ont jamais eu de difficultés; de ce temps-ci, mon oncle ne s'absentait pas souvent; ma tante n'était pas malade samedi matin; mon oncle a dit qu'il s'en allait à Saint-Hyacinthe. Je n'ai rien entendu. Je suis parti pour aller faire du fossé avec un de mes oncles, Désiré Berthiaume, de Saint-Liboire. Nous avons travaillé jusque vers 2 heures de l'après-midi. Nous sommes venus dîner ici vers midi quand nous sommes revenus, vers deux heures, ma tante était seule avec les enfants. J'ai bûché du bois avec les deux garçons, les plus vieux. Nous avons soupé vers les 6 heures; nous étions toute la famille. Je ne suis pas allé veiller mais je suis resté à la maison quand M. Lapierre est venu demander si M. Laplante était ici. Ma tante a répondu que non. Lapierre est parti tout de suite pour avertir Nadeau, le voisin. Rendu au corps, qui était dans le chemin, je ne l'ai pas reconnu; ma tante s'était couchée sur le lit; je déclare aussi que ma tante n'est pas sortie de la maison depuis deux heures et qu'elle a lavé son plancher dans l'après-midi; une de ses cousines, une fille de Désiré Berthiaume, est arrivé ici vers 6 heures et elle était encore ici quand Lapierre est venu; aussitôt que le corps a été rentré, elle est partie pour s'en aller chez elle.

“ Je suis retourné chez Mme Berthiaume où j'ai passé la nuit.”

* * *

Nous ne nous égarerons pas dans tous les minutieux mais inutiles détails de ce drame. Quelque intéressants que soient ces détails, ils nuiraient à la clarté de notre récit; aussi les sacrifions-nous sans hésitation.

Après son arrestation à Biddeford, l'accusé fut pris de honte ou de remords, nous ne savons au juste, mais il paraissait impatient de fuir la ville où habitaient ses parents dont il avait broyé le cœur. Cette disposition de Guillemain dispensa la justice canadienne de recourir aux formalités de l'extradition et Guillemain, de plein consentement, fut ramené au Canada par les soins de l'officier de police Ducharme, et écroûé à la prison commune de St-Hyacinthe.

Mais la veille du jour de son départ pour le Canada, Guillemain donna un autre version de sa participation au crime et s'attribua un nouveau complice, sans toutefois retirer ce qu'il avait dit à l'égard de sa tante. Ces dépositions, ou plutôt ces accusations de Guillemain étaient passablement ténébreuses, mais il faut considérer que la

police de Biddeford ne prêtait et ne devait prêter à la police canadienne qu'une assistance passive.

Dans sa nouvelle confession, Guillemain persista dans ses accusations contre Mme Laplante, mais il lui adjoignit un complice, M. Louis Tétrault, de St-Liboire.

Plus tard, Guillemain devint plus loquace et donna des détails sur le crime.

Il dit que pour complaire à sa tante, il tua son oncle d'un coup de bâton, puis, qu'il enleva de son portefeuille l'argent qu'il contenait. Selon lui, sa tante aurait retenu \$200 sur cette somme et lui aurait donné \$80.

Ces bruits couraient à St-Liboire avant l'extradition de Guillemain. On n'y ajoutait qu'une foi limitée, cependant Mme Laplante et Louis Tétrault étaient secrètement gardés à vue. Ni l'un ni l'autre n'auraient pu tenter de quitter la paroisse sans être mis en état d'arrestation.

Avant de voir tomber les accusations calomnieuses de Guillemain, voyons comment ceux qu'il accusait de complicité accueillirent cette grave accusation.

Mme Laplante, nous l'avons vu, se contentait de protester doucement contre cette infamie. Du reste, personne ne croyait sérieusement à sa participation au meurtre de son mari qu'elle aimait tendrement et de qui elle était aimée non moins tendrement.

Quant à Louis Tétrault, c'était une autre affaire. Avant l'accusation de Guillemain on l'avait soupçonné. Il est vrai de dire que les soupçons qui l'atteignaient ne reposaient que sur des notions excessivement vagues. C'est surtout à cause de l'embarras dans lequel étaient ses affaires que l'on supposait tout bas qu'il aurait bien pu avoir la tentation de s'approprier la somme dont Johnny Laplante était porteur le 30 octobre.

Louis Laplante demeure assez loin du centre du village, à 40 arpents environ de la maison de Laplante.

Il apprit sans émotion l'accusation dont le chargeait Guillemain.

—Il peut bien dire tout ce qu'il voudra, fit-il en souriant à quelqu'un qui lui parlait de la chose; moi, je ne sais rien de plus que tout le monde ne connaisse. Tout ce que je sais de l'affaire je l'ai appris après le meurtre et un des derniers de la paroisse.

Et il ajouta :

—Je n'ai jamais adressé la parole à Guillemain et je ne le connais que pour l'avoir vu passer quelquefois.

Bref, Louis Tétrault manifesta toujours le plus profond dédain pour les accusations de Guillemain, et, comme tout le monde, il ne voulait pas croire que l'accusé, si jeune et si faible, ait pu frapper Laplante de manière à le tuer d'un seul coup.

Le 18 novembre, vers six heures du soir, le substitut du procureur-général, M. Blanchet et le détective Lambert, se rendirent chez Louis Tétrault pour y faire une perquisition avant d'aller à Biddeford prendre livraison du prisonnier.

Louis Tétrault se prêta de bonne grâce à cette opération et aida

de son mieux ces messieurs dans leurs recherches. Après avoir tout retourné dans la maison, ils mirent la main sur un porte-feuille contenant de l'argent de papier, placé entre des hardes, et sur deux billets de banque de faible valeur, placés dans une valise. La somme totale de ces billets s'élevait environ à \$40.

Cette somme fut momentanément confisquée ainsi que tout le contenu de la valise.

On demanda alors à Louis Tétrault d'où provenait cet argent.

Tétrault répondit que cette somme appartenait à son père, lequel demeurait avec lui depuis quelques jours, et qu'elle provenait du loyer d'une terre appartenant également à son père. Il ajouta que cet argent n'était en sa possession, ou plutôt remis à sa garde, que depuis deux jours.

M. Tétrault père, questionné à son tour, confirma ce que son fils avait dit.

Les officiers judiciaires se retirèrent, emportant l'argent, mais sans avoir pu troubler une seule minute l'inaltérable sérénité de Louis Tétrault.

* * *

Voilà où en étaient les choses au moment de l'arrestation de Guillemain. En attendant son arrivée à St-Liboire et surtout sa confrontation avec les deux personnes qu'il accusait de complicité, ceux qui connaissaient l'accusé se livrèrent à des recherches sur ses antécédents, et l'on apprit ainsi que le jeune Guillemain, à qui les gens de St-Liboire auraient donné le bon Dieu sans confession, n'était qu'un paresseux, un rien-qui-vaille, un débauché.

Agé de dix-sept ans seulement, il y avait déjà huit années qu'il était une source de tourments pour ses dignes parents, dont l'honorabilité est notoire. Il y avait quatre ans à peu près qu'il s'était rendu à Biddeford. Au début il se livra au travail, mais il se lassa bientôt de cette servitude et prétendit vivre dans l'oisiveté. Il se lia alors avec des polissons de son âge, élevés à la diable, et ne tarda pas à perdre le peu qui lui restait des bons sentiments de son jeune âge. Récemment encore il courtoisait une fille de mœurs douteuses, et ses parents ne purent jamais obtenir qu'il cessât cette fréquentation honteuse, qui était un objet de scandale pour tout le voisinage. Bref, Guillemain apparut alors comme un vrai chenapan. A la suite de quel méfait quitta-t-il Biddeford pour venir à St-Liboire, en congé illimité? Nul ne l'a jamais su et les débats publics pourront seuls nous renseigner à cet égard. Toujours est-il que Guillemain crut devoir faire peau neuve et se révéler sous les dehors d'un bon jeune homme, pieux, assidu au travail, soumis et respectueux envers la famille Laplante qui lui accordait une paternelle hospitalité. Ce changement de conduite, si radical et si hypocrite, ne cachait-il pas la préméditation du crime? L'ensemble des circonstances qui entourèrent le drame et les actes de l'accusé semblent l'indiquer, mais la démonstration n'en pourra être faite qu'à l'audience.

Nous avons dit que Guillemain avait consenti à quitter Biddeford sans invoquer les règles de procédure en usage pour l'extradition. Le samedi, 20 octobre, on le tira de la prison de St-Hyacinthe et le grand connétable Marchessault, le chef de Police de St-Hyacinthe, Chenette et le détective Lambert conduisirent Guillemain à St-Liboire, pour le confronter avec ses prétendus complices.

On arriva chez Mme Laplante.

En entrant chez la veuve de sa victime, Guillemain fit un mouvement comme pour s'élançer dans ses bras :

— "Bonjour, ma tante," s'écria-il.

— "Arrière, malheureux, fit Mme Laplante en repoussant du geste son indigne neveu. Et elle ajouta avec véhémence :

— "Qu'as-tu fait de mon mari, misérable? non-seulement tu l'as assassiné, mais tu as voulu m'inculper dans ton crime abominable! Que t'avais-je donc fait, moi, pauvre veuve laissée sans appui, sans argent, privée de tout secours; que t'avaient donc fait ces pauvres orphelins laissés aujourd'hui dans une si affreuse position; qu'est-ce donc que mon pauvre mari que tu as tué si lâchement t'avait fait? Réponds donc! Non seulement tu me rends veuve, tu me privas de mon bon mari que j'aimais plus que tout au monde, non-seulement tu rends orphelins ces êtres qui m'entourent et qui sont tes parents, non-seulement tu nous exposes à la plus noire misère, mais encore tu essaies de m'incriminer; tu as été dire que j'étais coupable au même titre que toi, n'est-elle pas épouvantable ta conduite?"

La pauvre femme apostropha ainsi le prisonnier, sans une larme mais avec un accent de colère indignée qui frappa beaucoup les gens de justice. Les enfants, qui assistaient à cette scène, poussaient des cris et des sanglots à fendre l'âme.

Seul Guillemain demeurait impassible. Pourtant, après un court silence il prit la parole et répondit :

— "Non, ma tante, ce n'est pas vrai, je ne vous ai jamais accusée de complicité, puisque vous n'êtes pas coupable. Toutes les histoires que l'on a racontées à ce sujet sont mensongères. Non, ma tante, je déclare ici, en face du grand connétable et de ses compagnons, que vous êtes absolument innocente. Je vous demande pardon du mal que je vous ai fait."

Les officiers de police prirent note de cette déclaration, et afin d'abrégier chez Mme Laplante la douleur de cette entrevue, ils se rendirent avec le prisonnier chez Louis Tétrault.

Bien qu'il ne fut pas très tard, tout le monde paraissait couché, et la maison de Tétrault était dans la plus complète obscurité. Après s'être concerté avec ses compagnons, le détective Lambert dit à Guillemain :

— "Tu vas entrer ici, seul, et tu diras à Tétrault que tu t'es évadé de la prison. Tu lui demanderas de briser tes menottes et de te donner de l'argent pour fuir au plus loin!"

Ceci convenu, les trois agents se placèrent de façon à ne rien perdre de ce qui allait se passer.

Guillemain frappa à la porte, et presque aussitôt Louis Tétrault parut, portant une lumière.

Guillemain n'eût pas le temps de débiter la fable que lui avaient dictée les gens de police. Dès les premiers mots, Tétrault, indigné, l'arrêta en criant :

— "Sors d'ici, misérable ! ou je t'étrangle !"

Les détectives avaient imaginé cette scène, fort adroite du reste, espérant que Tétrault, s'il était réellement coupable, favoriserait l'évasion de son complice.

On a vu comment Tétrault reçut l'assassin.

A ce moment, Guillemain prit la fuite. Les agents se lancèrent à sa poursuite et ne l'arrêtèrent que sur la menace de tirer sur lui.

On le ramena à la maison de Tétrault, et là, en présence de celui-ci, il renouvela sa dénonciation en l'accentuant davantage et en y introduisant une variante qui faisait de Tétrault non plus le complice mais l'unique auteur du crime.

D'après cette nouvelle version, Guillemain aurait été témoin involontaire du meurtre, et Tétrault lui aurait donné \$80 pour qu'il garde le silence.

Malgré les dénégations de Tétrault, Guillemain persista dans sa déclaration et ajouta qu'il avait mis ces \$80 dans une boîte en fer-blanc, cachée dans un coin de l'étable de Laplante, où, en effet, on les retrouva.

Bien qu'il y eut un doute sérieux dans leur esprit, les policiers mirent Tétrault en état d'arrestation. Ils lui passèrent les menottes et malgré ses larmes et ses protestations, il fut conduit à St-Hyacinthe en compagnie de Guillemain, et, comme lui, éroué à la prison commune.

* * *

Le mardi, 23 novembre, les deux prisonniers furent amenés à St-Liboire où devait se compléter l'enquête du coroner.

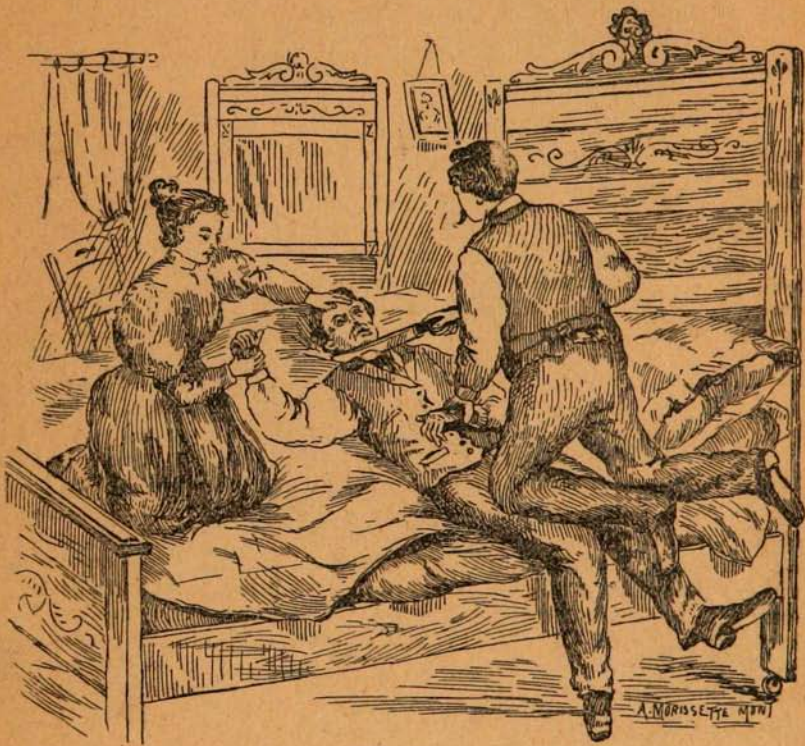
Sur les conseils de son avocat, Guillemain refusa de répondre un seul mot au magistrat. Celui-ci passa outre et recueillit la déposition du détective Lambert qui avait reçu les aveux de l'accusé pour ce qui concerne le rôle attribué à Louis Tétrault dans cette affaire. Cette séance fut longue et intéressante, mais comme tous les journaux en ont reproduit les incidents à satiété, nous ne croyons pas devoir nous étendre sur le sujet, attendu qu'il n'en est rien sorti de nouveau, sinon l'innocence de Louis Tétrault.

Le résultat de l'enquête fut le renvoi de Guillemain devant les grands jurés et la mise en liberté de ce pauvre Louis Tétrault.

C'est maintenant les débats publics qui nous fourniront les matériaux nécessaires à la conclusion de ce lamentable récit.

Quand ces débats auront-ils lieu ? C'est ce que tout le monde ignore encore à l'heure actuelle.

LE CRIME DE ST-CANUT.



III.

Le lundi, 22 novembre 1897, les journaux de Montréal publiaient la dépêche suivante :

Ste-Scholastique, Que., 22.—Isidore Poirier, menuisier, de St-Canut, village situé à 5 milles d'ici, a été trouvé baignant dans son sang, ce matin, dans sa maison, la gorge coupée avec un rasoir. Il était seul dans sa maison depuis dimanche soir ; sa femme était partie pour aller dans sa famille, à quelques milles de son domicile, dans la paroisse St-Canut. C'est un cas de suicide. Poirier ne laisse que sa femme. Le coroner a été averti."

A cette date, la province de Québec était émue par le double crime de Rawdon et de St-Liboire, aussi cette dépêche passa-t-elle à peu près inaperçue. Dans tous les cas, relativement aux horreurs

des deux crimes précités, cette nouvelle parut d'abord insignifiante. Ce n'est que deux jours après que la bombe éclata, plongeant les populations dans une stupeur facile à comprendre.

Quoi! disait-on, encore un crime! Quelle fièvre féroce s'est donc emparée de nous? En moins de trois semaines, trois crimes, plus atroces les uns que les autres, ont secoué les plus indifférents; est-ce une épidémie d'un nouveau genre?

Hélas! Le crime de St-Canut était plus horrible qu'on ne l'imaginait.

Racontons les faits :

M. Isidore Poirier, exerçant la profession de menuisier, habitait à St-Canut une jolie maisonnette en bois qu'il avait construite lui-même et à laquelle il s'était attaché de donner un cachet de coquetterie. M. Isidore Poirier était marié à une demoiselle Cordélia Viau, depuis sept ans, et n'avait pas d'enfants.

En apparence du moins, le ménage Poirier vivait en bonne intelligence, mais en réalité la conduite de la femme ne laissait pas, à cause de sa légèreté, que de causer à Poirier des chagrins qu'il réprimait difficilement. Aussi Isidore Poirier, homme paisible et doux, généralement estimé, prenait-il de temps à autre un peu de boisson pour noyer des chagrins domestiques. Et encore, le fait n'a jamais été établi d'une façon absolue. Dans tous les cas, si Poirier buvait un peu, on n'a jamais pu dire que c'était un ivrogne.

Sa femme, Cordélia Viau, était une assez jolie personne, assez bien élevée, musicienne, écuycère et passablement écervelée. Si cette femme avait épousé un autre homme qu'un ouvrier, elle aurait peut-être vécu heureuse en rendant son mari heureux; mais elle aspirait à sortir de la sphère modeste dans laquelle elle vivait, et ses actions qui dénotaient de la hauteur à l'égard de ses voisins lui avaient aliéné toutes les bienveillances. Organiste à la paroisse, elle considérait la population de St-Canut du haut de sa grandeur et blessait souvent les justes susceptibilités des gens du village. De plus, sa conduite, qui n'était pas irréprochable, avait provoqué des réclamations nombreuses. Les paroissiens avaient été jusqu'à demander à M. le curé Pinault de l'expulser de la paroisse.

On voit que la femme Poirier n'était pas dans son village en odeur de sainteté.

Disons maintenant quelques mots sur Sam Parslow. C'est un journalier de St-Canut, célibataire, très estimé de la population. Malheureusement pour lui, c'était un homme faible, qui s'était laissé dominer par la femme Poirier qui lui avait inspiré une passion violente. Cette passion scandalisait bien du monde, et c'est surtout à ce sujet qu'on avait prié M. le curé d'intervenir et de faire cesser ces relations coupables par un moyen ou par un autre. Mais M. le curé n'avait accordé qu'une piètre attention à ce qu'il considérait comme des racontars et n'avait pas cru devoir se mêler de la chose, officiellement du moins.

Nous connaissons maintenant suffisamment les personnages de ce drame pour aborder le récit du crime. Au fur et à mesure que

ce récit se développera, les faits et gestes des acteurs nous en apprendront plus sur leur caractère que les biographies que nous pourrions tracer en ce moment.

C'est donc le lundi matin, 22 novembre, que l'on découvrit le cadavre de Isidore Poirier. Voici dans quelles circonstances :

Ce jour-là Mme Poirier revenait de chez son père, où elle avait passé la nuit du dimanche au lundi, laissant, d'après sa version, son mari ivre à la maison. Elle tenta, dit-elle plus tard à un voisin, M. Bouvrette, d'ouvrir sa porte, mais la porte étant fermée elle pensa que son mari était parti pour St-Jérôme, où il travaillait à la construction de la nouvelle église. Alors, sans s'inquiéter davantage, elle se rendit à l'église de St Canut et s'installa à l'orgue pour la célébration d'un mariage. Après la cérémonie, elle se rendit chez M. Bouvrette lui racontant ce que nous venons de tracer et lui demanda son assistance pour pénétrer dans la maison.

En voisin complaisant M. Bouvrette suivit la femme Poirier, et, avec son consentement, entra par une fenêtre et, de l'intérieur, put ouvrir facilement la porte.

— Pendant que vous êtes là, dit la femme Poirier, allez donc, je vous prie, dans la chambre à coucher. "Moi, je ne peux pas y aller, j'ai peur."

M. Bouvrette ouvrit la porte de la chambre à coucher et il aperçut, étendu en travers du lit, le cadavre d'Isidore Poirier, portant au cou une plaie épouvantable.

Mme Poirier, qui l'avait suivi, s'écria alors avec un accent de terreur exagérée :

— Ah ! le malheureux ! il s'est suicidé !

Puis elle se mit à crier comme une folle, affectant un désespoir sans bornes.

M. Bouvrette, très ému lui-même, la prit par le bras, s'efforçant de la calmer. Il y parvint assez facilement et l'entraîna chez lui. Depuis, elle ne voulut jamais retourner chez elle.

M. Bouvrette alla ensuite prévenir le curé, qui fit mander le coroner.

* * *

Au premier examen chacun conclut à un suicide, mais cette hypothèse ne subsista point à l'examen des docteurs Lamarche, de Ste-Scholastique et Henri Prévost, de St-Jérôme. Les blessures que portait la victime étaient faites à l'aide d'un long couteau de boucher, mal aiguisé. Il y en avait sept, dont voici la description que nous empruntons au rapport des médecins légalement commis à l'examen et à l'autopsie du cadavre.

La première, mesurant deux pouces de longueur et quatre lignes de profondeur, partage le menton en deux parties. Une autre part de la partie supérieure de la commissure des lèvres et va jusqu'à l'oreille gauche. Une troisième, transversale, se prolonge jusqu'à la partie mitoyenne du sternum mastoïdien. Une quatrième allant d'une apophyse mastoïde à l'autre, mesurant onze pouces de longueur ; elle

traverse tous les muscles, artères, veines et nerfs dans la gorge et pénètre jusqu'à la colonne vertébrale; c'est la plus hideuse, la plus horrible de toutes.

La partie inférieure de la mâchoire a été séparée en deux et offre une plaie béante mesurant environ deux pouces de longueur. Ce coup a dû être le dernier. Il a été porté avec une violence extrême. La lame du couteau a pénétré jusque dans l'os de la mâchoire et l'a mutilé.

La cinquième blessure intéresse toutes les éminences thénorales et hypothénorales de la main gauche. Elle indique suffisamment la lutte que la victime a dû faire à l'assassin. Il est probable qu'elle aura voulu arracher le couteau des mains du meurtrier en le prenant par la lame et que ce dernier l'aura retiré violemment. Cette blessure seule aurait pu causer la mort de Poirier.

Enfin l'infortunée victime porte une sixième blessure à la partie postérieure du bras droit. Cette blessure, qui semble avoir été faite avec la pointe du couteau, a une profondeur d'un pouce et demi et mesure trois quarts de pouce de largeur. Les médecins ont aussi constaté que le défunt portait une ecchymose au-dessus de l'oreille droite.

De plus, l'aspect de la chambre indiquait manifestement qu'une lutte terrible avait eu lieu entre la victime et l'assassin. Les murs étaient jaspés de gouttes de sang et le parquet presque complètement couvert de larges taches d'un rouge noirâtre. Au pied du lit on remarquait une flaque de sang coagulé qui semblait indiquer que la victime avait reçu à cet endroit un coup terrible. C'est probablement là que l'assassin avait tranché la gorge du malheureux, d'une oreille à l'autre. Cinq taches de sang sur la muraille, évidemment faites avec les doigts, indiquaient que le défunt avait dû prendre un point d'appui contre le mur. Une autre preuve frappante qu'il y avait eu lutte, c'est l'empreinte de deux talons de bottes qui s'incrustaient dans le vernis fraîchement appliqué sur le parquet. Ces empreintes étaient d'un pouce et demi plus large que les talons des chaussures de la victime.

Plus loin, on trouva une lampe brisée. Cette lampe n'avait pas dû être allumée, attendu qu'elle était vide et que l'on ne trouva pas la moindre trace d'huile.

Dans une autre chambre, on trouva une autre lampe maculée de sang.

De tels indices accusaient trop visiblement un meurtre pour qu'on puisse persister dans l'idée d'un suicide. Il ne s'agissait donc plus que de découvrir le meurtrier. C'est à quoi s'attacha le coroner Mignault.

* * *

On rechercha tout d'abord de reconstituer les faits qui avaient marqué la journée du dimanche. On questionna donc la femme Poirier et Sam Parslow, qui avait été vu ce jour-là chez le défunt, attelant le cheval, vers cinq heures du soir. On avait également

remarqué à cette heure, Isidore Poirier qui, sortant de la maison, avait parlé à Parslow, lequel avait remis le cheval à l'écurie, pour l'atteler de nouveau quelque temps après.

La femme Poirier et Sam Parslow, pouvaient donc fournir de précieuses indications. Mais avant de les questionner, on questionna M. Bouvrette qui fit connaître à l'enquête les détails relatifs à la découverte du cadavre, détails que nous avons donnés plus haut.

Puis ce fut le tour de quelques voisins qui avaient vu le défunt à la sortie de la messe et après les vêpres. L'un d'eux avait pris deux petits coups avec lui et avait constaté que Poirier n'était pas ivre.

Après avoir entendu ces témoins, on introduisit Sam Parslow devant le magistrat. C'est un homme de 34 ans, de bonne apparence.

Il déclara que le jour de la mort d'Isidore Poirier il était resté chez le défunt toute l'après-midi, jusque vers 4.30 heures. Puis Parslow entra dans quelques détails sans valeur au sujet des propos échangés entre la victime et lui au cours de cette journée. Une seule chose importante se dégage de ce récit, c'est que Sam Parslow s'attacha à démontrer que Poirier s'était suicidé.

A ce moment, M. le coroner Mignault montra à Sam Parslow le couteau qui avait servi à commettre le crime.

—Avez-vous, lui demanda-t-il, déjà vu ce couteau chez M. Poirier ?

Sam Parslow regarda le couteau souillé de sang et répondit avec assurance :

—Je n'ai jamais vu ce couteau, ni chez Poirier, ni ailleurs.

Il est à remarquer que déjà des soupçons planaient sur Sam Parslow, et le coroner le lui avait dit, en ajoutant :

—Je vous préviens que ce que vous direz pourra servir contre vous. Je ne vous force pas à parler, mais je prends notes de vos déclarations.

Ainsi, dès le début de l'enquête, des soupçons sérieux pesaient sur Sam Parslow et la femme Poirier.

Celle-ci, depuis longtemps était l'objet de tous les commérages et d'une sourde réprobation. Sa conduite, si légère qu'elle confinait au scandale, faisait d'elle un objet odieux pour la population.

Dès qu'on connut le crime, il n'y eut qu'un cri : C'est elle, c'est la femme Poirier qui a tué son mari ou qui l'a fait tuer par Sam, son amoureux.

Ainsi, dès le commencement des recherches, la clameur publique désignait les deux vrais coupables.

Voyons maintenant sur quoi était fondée cette opinion générale.

Mme Poirier était organiste à l'église de son village. Son mari dirigeait le chœur, et Sam Parslow était un des bons chanteurs de la maîtrise. C'est à cette circonstance, sans doute, qu'est dû l'intimité coupable qui s'est établi entre Sam et la femme Poirier. Cette intimité datait déjà de trois ans à l'époque du crime. Au commencement de leurs relations, Isidore Poirier alla travailler aux États-Unis. En son absence, sa femme s'afficha carrément avec Sam, dé-

daignant les bons avis et les conseils que les amis de son mari lui donnaient. Au printemps dernier, Isidore Poirier revint au pays, où il ne tarda pas à apprendre la conduite de sa femme. Il s'ensuivit des querelles intestines qui menacèrent un moment de provoquer un divorce entre les deux époux. A cette époque, la division du ménage Poirier était la fable de toute la paroisse. Malheureusement Poirier était faible et trop débonnaire; il ne poussa pas les choses plus loin et sa femme sortit victorieuse de la lutte, c'est-à-dire qu'elle conserva le privilège de recevoir Sam Parslow à son foyer. Poirier se résigna et accueillit même Sam comme un ami et oublia tous les griefs qu'il avait contre lui.

M. Poirier était carrossier de son état. Avant son départ pour les Etats-Unis, il était à la tête d'un atelier assez important. Il était généralement estimé de ses concitoyens. On nie qu'il fut un ivrogne et qu'il maltraitait sa femme. Il avait au contraire un caractère doux et pacifique, et c'est bien à cela qu'il a dû la mort horrible dont il a été victime.

Sam Parslow était également bien considéré dans la paroisse. Il était sobre et jamais sa conduite n'avait donné prise aux cancans jusqu'à sa liaison avec Mme Poirier.

L'enquête du coroner se continua durant plusieurs jours. Après avoir rendu son témoignage, Sam Parslow parut fort inquiet. Il assistait néanmoins aux séances et s'efforçait de faire bonne contenance.

Le jeudi, ce fut le tour de Mme Poirier de répondre aux questions du coroner.

Voici le texte exact de sa déposition.

"Dimanche dernier, vers les sept heures, nous nous sommes levés, mon mari a fait son train tandis que je préparais le déjeuner. Il est sorti et je lui demandai de ne pas être longtemps, car le déjeuner était prêt. Il m'a dit qu'il allait chez Bouvrette chercher la presse à tabac. Il est revenu et après en avoir pressé, il a déjeuné et s'est lavé. En déjeunant, je me suis aperçu qu'il avait de la bois-

son. Je lui ai dit :

"Je crois que tu as de la boisson."

"Il m'a répondu : oui, et il alla chercher une bouteille dans l'écurie. Il m'a dit qu'il avait eu bien de la misère durant la semaine et qu'il voulait se remettre. Il a frappé sa tasse dans sa soucoupe et l'a cassée en disant qu'il avait trop de misère et que cela finirait bientôt. Il a pris un second coup. Il a bien déjeuné. Il me paraissait bien gai. Il a voulu me 'traiter' et j'ai refusé. Nous sommes allés ensuite à la messe. Après la messe, Sam Parslow est venu chez nous avec mon mari, ils ont pris deux coups, puis nous avons dîné.

"Mon mari n'a pas beaucoup mangé et il pleurait. Après dîner nous nous sommes assis sur le fauteuil. M. Hall est venu frapper et j'ai dit à mon mari d'aller se coucher. Je suis allée ensuite ouvrir la porte et mon mari a sorti de sa chambre. Il a 'traité' M. Hall.

"Sam Parslow est venu chez nous dimanche vers 1.30 heure et il est reparti de suite. Mon mari s'est couché, et je suis allée aux vêpres, au cours desquelles j'ai demandé à Sam Parslow de venir atte-

ler ma jument. Il est venu par en arrière et a attelé. Je suis sortie et lui ai demandé de ne pas entrer, mais de dételé mon cheval. Mon mari est alors venu me dire d'aller chez mon père, et j'ai dit à Sam d'atteler de nouveau. Mon mari est allé chercher à l'écurie un flacon de gin. Je suis partie de suite et mon mari est venu me conduire en arrière. J'avais demandé à Parslow de rester avec mon mari pour coucher. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas. Mon mari avait l'habitude de boire et de s'enivrer. Je suis arrêtée chez ma sœur, madame Powers, et lui ai donné un paquet contenant une paire de pardessus venant de Montréal et je me suis rendue chez mon père.

"J'ai passé la nuit chez mon père, et j'en suis partie vers les six heures et demie, lundi matin. Je suis arrivée à ma résidence et j'ai vu que les toiles étaient toutes baissées. J'ai frappé aux deux portes de devant et de derrière; et j'ai supposé qu'il était couché ou absent. J'ai alors enlevé mon châle et me suis rendue chez M. Bouvrette pour me chauffer.

"J'ai demandé à Mme Bouvrette si elle avait vu mon mari. Elle m'a dit que non. M. Bouvrette m'a alors dit: Je vais aller chercher votre jument pour la ferrer, comme votre mari me l'a dit. Il était huit heures et dix. Je n'ai pas dit à M. Bouvrette d'aller chercher ma jument. Après cela je me suis rendue à l'église et la messe finie je suis revenue chez moi. Je n'avais pas la clef de la maison. Je l'avais laissée à mon mari. M. Bouvrette avait frappé aux chassis et avait fait le tour de la maison pendant la messe. Je lui ai demandé d'apporter une tourne-vis pour enlever le chassis double et il a ouvert la fenêtre. Je lui dis alors d'ouvrir la porte. Je suis entrée dans la maison pour déposer mes livres de musique. Je ne me rappelle pas avoir demandé à M. Bouvrette d'aller voir où était mon mari, parce que j'avais trop peur. En revenant, il m'a dit de ne pas aller le voir.

"J'ai foncé sur lui et j'ai vu la chemise de mon mari pleine de sang. M. Bouvrette m'a alors dit: Venez chez nous, je vais aller chercher quelqu'un. Je me suis rendu chez lui. J'ai remarqué que mon mari était sur le lit. Je ne sais pas si la porte de la chambre était fermée."

Q. Quand Parslow est-il parti de chez vous?

R. Il a dû partir après moi, mais je ne l'ai pas vu partir. Je ne pense pas que quelqu'un puisse entrer dans la maison par en dehors; il faut que la porte soit ouverte à l'intérieur.

Q. Parslow avait-il une clef de votre maison.

R. J'avais l'habitude de laisser la clef soit sur l'harmonium, soit sur la table, ou à une place à porté de la main.

En lui montrant le couteau, le coroner demande au témoin:

Q. Connaissez-vous ce couteau?

R. Oui, il m'appartient: il devait être avec les autres couteaux dans le tiroir du "sideboard." Je ne m'en suis presque jamais servi. La dernière fois que je l'ai vu, il était bien propre et en bon ordre.

Le coroner montre au témoin les objets qui ont été trouvés sur la victime après le crime. Ces objets se composent d'une montre

dont l'anneau a été enlevé, une chaîne brisée en trois parties, un mouchoir rouge avec fleurs blanches, un porte-monnaie, un chapelet, un sac à tabac et la clef de son coffre.

Le témoin reconnaît ses objets comme ayant appartenu à son mari.

Mon mari, continue la femme Poirier, avait l'habitude de monter sa montre tous les jours à l'heure du souper, vers 6 heures.

Lorsqu'on a trouvé cette montre, elle était arrêtée à 6 heures et vingt et était brisée. Elle n'a pas marché depuis ce temps.

J'avais lavé, dit-elle, le mouchoir que vous me montrez dimanche matin. La dernière fois que j'ai vu sa chaîne et sa montre, les deux objets étaient en parfait ordre.

A ce moment, le coroner posa la question suivante :

Q.—Votre mari avait-il une police d'assurance sur la vie ?

R.—Oui, pour un montant de \$2,000.

Il était assuré dans la Standard Life. Cette police était payable à moi-même.

Q.—Savez-vous que la rumeur publique dit que Sam Parslow est votre amant ?

R.—Je ne connais pas cela.

Q.—Comment se fait-il que Sam Parslow allait chez vous en l'absence de votre mari, à toute heure du jour et de la nuit ? Ne l'avez-vous pas vous-même arrêté ou fait entrer ?

R.—J'ai arrêté Sam Parslow quand j'avais besoin de lui pour faire des commissions, aller au bureau de poste et ailleurs.

Q.—Avez-vous jamais permis à Sam Parslow de vous embrasser ?

R.—Non, jamais.

Q.—Ne lui avez-vous pas envoyé des baisers avec la main quand il passait devant votre maison ?

R.—Non, jamais.

Q.—A quoi attribuez-vous la mort de votre mari ?

R.—A lui-même. Je ne lui connaissais pas d'ennemis, et d'ailleurs il m'a dit plusieurs fois qu'il voulait se tuer. La première fois, c'était après six mois de mariage, il m'a dit qu'il ne gagnait pas assez pour vivre, et qu'il voulait en finir. La seconde fois, c'est à son retour de Californie où il avait passé dix-huit mois.

Il avait deux billets à rencontrer et n'avait pas d'argent. Il s'est trouvé découragé et il m'a dit qu'il voulait en finir.

Q.—Dans le cas où votre mari aurait été assassiné, avez-vous des raisons de soupçonner quelqu'un ?

R.—Je ne connais pas cela.

C'est sur ces mots que se termina le témoignage de la femme Poirier. Déjà des soupçons planaient sur elle, ou du moins sur sa prétendue ignorance des causes exactes de la mort de Poirier et du meurtrier ; mais néanmoins on l'a questionnée comme un témoin ordinaire, sans lui donner avis qu'elle pouvait ou non répondre, à son gré.

Maintenant, si l'on lit attentivement son témoignage, il en ressort sensiblement qu'elle s'attache à vouloir faire croire que son mari

s'est suicidé. Ce détail n'échappa pas aux policiers qui, dès lors, suspectèrent très fortement la femme Poirier.

Tous les autres témoins entendus, et ils étaient nombreux, donnèrent des indications de nature à faire peser les soupçons les plus graves sur la femme Poirier et sur Sam Parslow. A partir de ce moment, on ne perdit pas de vue ces deux personnages et l'on confia au détective McCaskill, qui venait d'opérer si intelligemment à Rawdon, le soin de donner un corps à ces soupçons.

Un petit détail à noter en passant.

Sur la recommandation du curé Pinault, la femme Poirier réclama le corps de son mari et chargea un M. Gilbert Lauzon, qui se rendait à St-Jérôme, d'acheter un cercueil, en lui recommandant d'acheter ce cercueil le meilleur marché possible.

Ajoutons que les autorités refusèrent de remettre le cadavre à la femme, et qu'elles le livrèrent à la famille du défunt.

* * *

Le premier soin du détective McCaskill, après avoir pris connaissance des témoignages fournis à l'enquête et après avoir questionné un peu partout, fut de prier le coroner de se rendre chez M. Bouvrette, où se trouvait Mme Poirier, afin de l'interroger en particulier, pour en arriver à une quasi certitude sur son compte, et aussi pour connaître l'emploi de son temps, de midi à six heures du soir, le dimanche 21 novembre.

Le coroner Mignault se rendit donc auprès de la femme Poirier, et voici, extraite du procès-verbal, la relation de sa visite.

"A dix heures et quelques minutes, à la demande du détective McCaskill, je suis allé trouver Madame Poirier chez Madame Bouvrette. Elle me dit : "M. Mignault, ne pourriez-vous pas me permettre d'aller chez moi pour chercher du linge ? J'ai besoin de mouchoirs et d'habits pour l'enfant que nous élevions." Cet enfant est chez la mère de la femme Poirier. Je lui dis : "C'est bien, vous allez venir avec moi, nous allons nous y rendre. D'ailleurs, je voudrais vous parler privément et il y a trop de monde ici." Elle mit son chapeau et sa mante et nous partîmes.

"Dès que nous fûmes dehors, je lui dis : "Madame Poirier, tout le monde vous accuse. On dit que vous aviez des relations illégitimes avec Sam Parslow ; c'est une chose connue et prouvée. Il est inutile pour vous de nier. Voulez-vous, s'il vous plaît, nous rendre compte de votre conduite, le dimanche 21 dernier, depuis le midi jusqu'à six heures ?" Elle me dit : "Je suis allée aux vêpres et j'ai accompagné le chant à l'orgue. Je suis revenue chez moi ensuite."

"Au moment où elle terminait ses paroles, nous arrivions vis-à-vis la porte de sa demeure. Elle entra la première dans la maison, et je la suivis. Rendue près de la porte de la chambre où le crime a été commis et où se trouvait encore le cadavre de son mari, elle hésita un moment. Le corps du défunt était entièrement recouvert d'un drap blanc. Elle finit par entrer cependant et se rendit directe-

ment au bureau dont elle ouvrit le tiroir où elle prit quelques mouchoirs et autres objets. Je lui demandai alors si elle voulait voir le cadavre de son mari.

"Elle pleurait à ce moment ou du moins tenait son mouchoir sur ses yeux. En réponse à ma question, elle fit un signe affirmatif de la tête. Je levai le drap et elle jeta sur la figure blême et mutilée de la victime un regard sec, presque dur.

"Je lui demandai de sortir de nouveau dehors que j'avais encore à lui parler. Elle me suivit sans dire mot. Au moment où nous mettions le pied sur le seuil, l'unique cloche de l'église tintait tristement dans l'air humide le glas funèbre d'Isidore Poirier. Chaque tintement descendant du clocher comme un sanglot semblait avoir un retentissement dans le cœur de cette femme et je vis des larmes abondantes rouler le long de ses joues. Désirant continuer l'entretien que j'avais commencé, je lui dis : " Voulez-vous continuer à me rendre un compte exact de ce que vous avez fait dimanche l'après-midi."

"Avant de la laisser répondre je la prévins qu'elle était libre de se taire, si elle le désirait. Elle me dit : " En revenant des vêpres, je me suis rendue chez moi, puis je suis partie pour aller chez mon père."

"C'est tout ce qu'elle voulait dire.

"A maintes reprises, je l'ai pressée d'avouer qu'elle avait participé au crime. Je lui disais que sa culpabilité était évidente et que tôt ou tard la vérité serait connue. Vingt fois peut-être, elle a été sur le point de faire des déclarations. Elle s'arrêtait en face de moi, semblant prendre une décision suprême, mais toujours l'aveu s'arrêtait sur ses lèvres.

"Enfin je tentai le grand coup et lui demandai en la regardant bien dans les yeux :

"Etes-vous coupable, oui ou non ? "

"Elle répondit : Non.

"Je lui demandai encore : " Sam Parslow est-il coupable ? "

"Elle nia de nouveau, et ajouta : " les histoires que l'on a fait courir sur mon compte et sur le compte de Sam sont fausses. Parslow n'est pas mon amant."

Il fut impossible au coroner de rien arracher de plus à la femme Poirier.

Le coroner, cependant, se basant sur les déclarations des témoins entendus à l'enquête et sur les contradictions constatées dans les témoignages des deux principaux témoins, Sam Parslow et Cordélia Viau, veuve d'Isidore Poirier, conclut qu'il y avait preuve suffisante pour motiver l'arrestation de ces deux témoins.

En conséquence, le détective se rendit à son tour chez Mme Bouvrette et dit à Mme Poirier :

—Madame, quelque pénible que soit mon devoir, je dois l'accomplir sans faiblesse. Après avoir pris connaissance des témoignages donnés à l'enquête, je suis dans l'obligation de vous arrêter, vous soupçonnant de n'avoir pas été étrangère à la mort de M. Isidore Poirier, votre époux.

En entendant ces paroles, la femme Poirier devint d'une pâleur mortelle. Ses traits se contractèrent et ses yeux prirent une expression de frayeur excessive. Cette émotion cependant ne fut que passagère ; elle reprit bientôt son calme habituel et dit d'un air décidé : " C'est bien."

Pendant ce temps, le grand connétable Brazeau allait opérer l'arrestation de Sam Parslow, qui demeurait chez son frère Georges.

Lorsque Sam vit arriver l'officier de police il sourit tristement et demanda :—"Qu'y a-t-il de nouveau ?"

Le grand connétable répondit :

—"Sam, j'ai reçu ordre ce matin de vous arrêter."

—"Je m'y attendais, reprit Sam simplement, je suis prêt à vous suivre."

Le grand connétable lui mit alors les menottes et lui dit : Venez.

Il se passa alors une scène attendrissante. Jusque-là, Samuel Parslow était demeuré impassible. Mais lorsque vint le moment de dire adieu à sa vieille mère, à ses sœurs, à son frère ; lorsque vint le moment de quitter cette maison paternelle où se sont écoulées son enfance heureuse et sa jeunesse insouciant, où il a goûté toutes les joies que l'on trouve au sein de la famille, son flegme apparent disparut pour faire place à une vive émotion.

De grosses larmes commencèrent à couler sur ses joues. Il reporta son regard sur les vieux meubles de la chambre qui devait lui rappeler tout un monde de souvenirs, puis se rapprochant de sa vieille mère qui sanglottait, il lui dit d'une voix à peine perceptible :

"Mère, ne pleure pas, je reviendrai bientôt, car je ne suis pas coupable, j'ai confiance que justice me sera rendue."

Le grand connétable et son prisonnier rejoignirent alors le corner, le détective et la femme Poirier, et tous les cinq partirent pour Ste-Scholastique.

En chemin, le détective essaya de converser avec la prisonnière, mais elle se renferma dans un mutisme complet et refusa absolument de répondre à aucune question. Lorsqu'ils arrivèrent à la prison, le détective était convaincu qu'elle ne consentirait jamais à faire une confession du crime.

Lorsque la femme Poirier fut mise en cellule, une réaction se produisit chez elle. Sa crânerie disparut, et elle envisagea nettement les conséquences et les suites de son aventure. Comme la plupart des coupables, elle céda à la défaillance du premier moment et n'eut plus de tranquillité qu'elle n'ait fait des aveux.

Elle fit demander le détective McCaskill.

Celui-ci arriva bientôt.

—"Vous m'avez fait demander, dit-il, que puis-je faire pour vous ?"

Alors, la femme Poirier, sans préambule aucun commença ainsi sa confession :

—"C'est Sam Parslow qui a tué mon mari. Il y a six mois, il avait acheté un revolver et me dit qu'il le tuerait avec. Je ne le voulus pas, car je craignais que cela fit trop de bruit. Je lui dis : nous allons nous faire prendre tout de suite."

" La semaine dernière, il a aiguisé un couteau en disant : "Je vais te débarrasser de lui, quand bien même je perdrais ma tête" Dimanche après-midi, je partis pour aller chez mon père et laissait Parslow seul avec mon mari. Lorsque je revins, je m'aperçus que les toiles étaient baissées, alors je ne doutai plus que Sam avait accompli son projet."

Le détective, craignant qu'elle ne vint à renier sa confession lui dit : " C'est bien malheureux de voir une belle femme comme vous enfermée dans une cellule étroite et noire; je vais vous conduire dans une belle chambre, un salon." Elle parut contente et dit : " C'est correct."

M. McCaskill alla prévenir immédiatement le coroner Migneault et le grand connétable Brazeau et les amena dans la chambre privée du juge, les faisant placer derrière un rideau de manière à ce qu'il ne fussent pas vus. Il alla ensuite chercher la femme Poirier et l'amena dans la chambre. Et là, en présence de MM. Migneault et Brazeau, dissimulés derrière le rideau, la femme Poirier répéta ce qu'elle venait de dire, disant absolument la même chose et même un peu plus long, comme on pourra le voir plus loin dans les notes du coroner.

Le détective McCaskill fit reconduire la prisonnière dans sa cellule. Elle manifesta ouvertement son mécontentement de voir qu'on l'avait trompée, mais elle ne parut pas se douter qu'elle venait de faire ses déclarations devant témoins.

A la suite de cette scène, le détective McCaskill fit venir Sam Parslow dans la même chambre, ou le coroner lui donna connaissance des aveux de la femme Poirier. Pour cela, il lui lut les notes qu'il avait recueillies, caché derrière le rideau, en quelque sorte sous la dictée de la coupable. Voici ces notes :

" C'est Sam Parslow qui a tué mon mari Isidore Poirier avec un couteau à boucherie. Le couteau appartenait à mon mari et à moi.

" Parslow et moi voulions tuer le défunt depuis le jour de l'an 1897. Je lui ai dit d'abord que le couteau dont il s'est servi n'était pas suffisant pour tuer mon mari d'un seul coup, je lui conseillai d'acheter un revolver. A propos de ce revolver, il y eut une longue discussion entre nous. Je disais que le revolver ferait trop de bruit et lui n'osait pas s'en servir. Dimanche, le 21, après vêpres, vers quatre heures, pendant que j'étais dans la maison, Sam est entré avec le couteau dans la chambre où était mon mari. Je ne savais pas qu'il avait apporté ce couteau avec lui. Je suis partie avant cela pour aller chez mon père. Je ne lui ai pas aidé."

En entendant cette lecture, Sam Parslow demeura atterré, il devint très pâle, hésita un moment, puis, semblant prendre une résolution subite, il fit à son tour les aveux les plus complet.

Voici en quels termes Sam fit le récit du meurtre :

" Isidore Poirier était couché sur le travers de son lit; je lui ai donné un coup de couteau sur la gorge, mais je ne croyais pas l'avoir tué. Elle m'aidait; elle était assise à la droite et moi à la gauche de Poirier, près des oreillers. Je me suis servi d'un couteau de boucherie pour lui couper le cou.

“Après avoir frappé, je suis sorti. J'avais peur. Elle m'a suivi. Je ne me rappelle pas avoir donné plus d'un coup de couteau au défunt.”

Le prisonnier parut alors hésiter et déclara qu'il ne se rappelait plus rien autre chose.

Le coroner lui demanda alors :—“Sam étiez-vous en amour avec Mme Poirier ?”

—“Oui, répondit Sam, mais je ne croyais pas qu'elle se marierait avec moi.

“Je lui ai dit que je donnerais ma tête pour la sauver du trouble dans lequel elle se trouvait. J'admets avoir acheté un revolver dans l'intention de tuer Poirier. Je l'ai tué parce que j'aimais Cordélia et je croyais que son mari lui était à charge. Je voulais l'en débarasser.

“Quand j'ai pris le couteau pour aller tuer Poirier, “j'étais comme magnifié.” Je ne voulais pas y aller, et j'y allais quand même. La femme m'a dit :

“Sois brave il ne faut qu'un bon coup. N'y vas pas de main morte.”

“Je n'ai pas remarqué si elle le tenait ; j'ai vu seulement qu'elle était assise sur le lit de l'autre côté de son mari.

“Le couteau dont je me suis servi appartenait à Cordélia. Je l'avais aiguisé quelques jours auparavant.

“Il n'a pas été question entre nous de police d'assurance. Un jour cependant, elle m'a dit : “Si Isidore mourait, je serais heureuse et toi aussi. Nous pourrions vivre à l'aise, et je n'aurais plus à m'occuper des billets à rencontrer dont parle mon mari.

“Elle ne m'a jamais dit que son mari était méchant pour elle, mais elle m'a souvent laissé entendre que sa présence la faisait souffrir. Elle m'a dit une fois : “C'est un bon à rien il n'est bon qu'à boire.

“Le revolver que j'ai acheté pour tuer Poirier, je l'ai caché chez mon frère Georges sous la couverture, sous les entrails, à gauche.

“Les habits que je portais sont aussi chez mon frère Georges.

“Aucun de mes parents n'était au courant du complot que je faisais avec la femme Poirier. Le jour où j'ai connu cette femme a été un jour de malheur pour moi.

“Elle a toujours fait de moi ce qu'elle a voulu. Après être sorti de la chambre, je ne sais plus ce que j'ai fait, je ne me rappelle de rien.”

Tels sont, mot à mot, les aveux de Sam Parslow.

On voit que ces aveux, ainsi que ceux de la femme Poirier, n'ont rien de spontané et ne sont pas dictés par le remords. Chez la femme, ça été ce besoin de rompre la solitude de la première heure d'incarcération qui lui a ouvert la bouche. Ce phénomène est très connu, et surtout très commun. Quant à Sam, il fut forcé de suivre l'exemple de sa complice.

Un personnage que nous ne pouvons nommer, parce que notre indiscrétion lui serait préjudiciable, a pu voir les deux accusés dans leur cellule et s'entretenir un moment avec eux. Par le rapport de ce personnage, nous allons voir que l'aveu ou plutôt la dénonciation de la femme Poirier, n'a été inspiré que par un mobile sordide.

—“J’ai fait des aveux, répondit-elle à son questionneur, parce que j’ai cru que tout était découvert. J’étais sous l’impression que Sam s’était compromis à l’enquête du coroner. Comme je l’ai dit, le meurtre de mon mari était prémédité depuis longtemps. Il y a près d’un an que Parslow parlait de cela, et chaque fois que la conversation tombait sur ce sujet, je lui disais :—“ Tu n’es pas capable de le tuer, tu es trop lâche.”

“Deux ou trois fois il a combiné des plans pour faire tomber mon mari dans son piège pendant que ce dernier travaillait à St-Jérôme. Parslow trouvait des prétextes pour le faire venir à St-Canut. Chaque fois il a manqué son coup. Je ne croyais pas qu’il le tuerait. Je le pensais faible. Lorsque je partis dimanche après-midi pour me rendre chez mon père, il me dit : “Embrasse ton mari avant de partir, c’est la dernière fois que tu le vois vivant. Je n’ai porté aucune attention à ses paroles et je suis partie. En revenant, lundi matin, je le vis, et il me dit : “Tout est fini”

“Je commençai alors à croire qu’il avait dit la vérité la veille.

“Je me rendis néanmoins jusque chez moi et frappai aux deux portes. Lorsque je vis que mon mari ne répondait pas, je me mis à trembler. C’est alors que je me rendis à l’église pour jouer à un mariage. Dans le temps je savais que mon mari était mort. Je n’aimais pas mon mari, mais je m’efforçais d’être bonne pour lui.

“Je n’ai jamais aimé non plus Sam Parslow. Je le laissais me fréquenter, parce que je savais qu’il m’aiderait. Il était mon esclave et je lui faisais faire tout ce que je voulais.

“Je ne me suis jamais querellé avec Sam. La seule dispute que nous ayons eue ensemble a été au sujet du revolver dont il avait l’intention de se servir pour tuer mon mari. Je lui avais dit :

“Si tu le tues avec un revolver, tu vas te faire prendre immédiatement.

Il me répondit :

“Je m’en fiche, pourvu que tu sois tranquille.

“Sam Parslow savait que je ne l’aimais pas beaucoup. Il a déjà été question d’assurance entre nous. Il savait que mon mari avait une police d’assurance. Il me dit une fois :

“Quand ton mari sera mort tu auras ton argent et tu seras heureuse.

“Je crois lui avoir dit que nous partagerions cet argent.

Q.—Étiez-vous dans la maison au moment du meurtre ?

R.—Non, j’étais partie pour aller chez mon père.

Q.—Savez-vous que Sam Parslow a déclaré que vous étiez dans la maison au moment du meurtre ? Savez-vous qu’il a prétendu que vous étiez dans la chambre même, assise à côté du corps de votre mari ?

R.—Oui, je le sais, on m’a dit aussi que Sam Parslow voulait tout faire retomber les torts sur moi.

Q.—Savez-vous si il y a eu lutte entre votre mari et l’assassin ?

R.—Oui, il y a eu lutte.

Q.—Comment le savez-vous ?

Après avoir hésité longtemps, la prisonnière répond qu'elle était dans la maison, mais non dans la chambre.

“ Je crois, dit-elle, que la bataille a commencé au fond de la chambre, près du bureau. J'ai entendu le bruit des bottes sur le plancher, mais je n'ai entendu aucun cri.

Mais tout à coup la femme Poirier reprit :

“ Je ne vous ai pas dit que j'étais dans la maison ; je ne peux, je ne veux pas vous l'avoir dit, et je ne le dirai jamais.

“ Lorsque Sam Parslow parlait de tuer mon mari, je lui disais : Si tu le tues, tu irais te déclarer immédiatement, tu es trop faible pour garder un secret de cette sorte.

“ Il m'a dit :

“ Tu verras que je saurai bien me défendre ; je ne me laisserai pas prendre comme ça.

La prisonnière revient alors sur la question de son départ le dimanche après midi. Elle insiste en disant :

“ Lorsque je suis partie, mon mari est venu me conduire à la porte, il n'est pas sorti complètement dehors cependant. Madame Bouvrette n'a pu l'apercevoir, parce qu'un arbre lui cachait la vue.”

“ La prisonnière demande ensuite d'une voix inquiète ce qui se passait au dehors.

Son interlocuteur ne répondit pas à cette question ; il se borna à lui offrir quelques consolations et se rendit au cachot de Sam Parslow.

Comme entrée en matière, le visiteur lui demanda.

— Avez-vous bien dormi cette nuit, Sam ?

— Il m'a été impossible de dormir un seul instant, répondit Parslow. Je ne puis expliquer dans quel état je suis. Je ne sais pas comment j'ai pu me décider à tuer Poirier. C'était mon ami. J'aimais la femme à la folie et elle m'a souvent dit qu'elle était malheureuse d'être mariée avec Poirier. Elle ne m'a jamais dit que son mari était méchant pour elle, mais elle ne l'aimait pas. C'était un homme très doux, même quand il était en boisson. Il aimait beaucoup sa femme et la traitait en enfant gâté.

Je n'ai jamais eu connaissance qu'il lui ait refusé quelque chose. Ja n'ai jamais cru que Cordélia Viau me donnerait de l'argent si je le tuais. D'ailleurs ce n'est pas pour avoir de l'argent que j'ai commis le crime. Je savais que la femme ne m'aimait pas extraordinairement, mais elle semblait se plaire en ma compagnie.

“ Nous sommes sortis souvent et chaque fois nous discussions des moyens à prendre pour nous débarrasser de Poirier. Je ne puis m'expliquer le sentiment que j'éprouvais en présence de cette femme. Elle me fascinait. Chaque jour, je prenais la ferme résolution de briser avec elle et de ne jamais plus retourner la voir et je n'ai jamais pu être fidèle à mes résolutions. Souvent j'ai pleuré après des remontrances que me faisais mon frère Georges.

“ Je me disais que j'avais tort de continuer cette liaison, mais je n'ai jamais eu la force de la briser.

Depuis le jour de l'an, j'avais l'idée fixe de tuer Poirier. Je re-

doutais le moment où l'occasion se présenterait, mais je sentais qu'il me fallait fatalement en arriver à ce résultat. Maintenant, l'affaire est finie, et il me semble que je sors d'un rêve. Je me rappelle parfaitement tous les détails du crime et cependant je ne puis y croire.

Q.—Madame Poirier ne vous a-t-elle jamais laissé entendre qu'elle vous épouserait ?

R.—Oui, elle me l'a laissé entendre, puisqu'elle me disait : "Quand nous pourrions demeurer ensemble, nous arrangerons notre affaire de telle et telle manière." Elle m'a souvent parlé dans le même sens. C'est elle qui m'a poussé au crime, parce qu'elle me disait qu'elle était malheureuse. J'aurais fait n'importe quoi pour cette femme.

Q.—Sam, avez-vous jamais fait part de vos projets à quelques membres de votre familles ?

R.—Non, jamais.

Q.—Est-il vrai que vous ayez acheté un revolver dans l'intention de tuer M. Poirier ?

R.—Oui, c'est vrai : je n'ai pas voulu m'en servir parce que la femme disait que cela ferait trop de bruit et que je serais arrêté immédiatement.

Q.—Est-il vrai que vous avez caché ce revolver sous les entrails de la couverture chez votre frère Georges ?

R.—Oui, j'ai indiqué au détective où aller le chercher. Mes habits sont aussi dans cette maison. Je ne me rappelle pas si après avoir coupé le cou à Poirier, j'avais beaucoup de sang sur les mains.

"Je répète de nouveau que Mme Poirier était avec moi lorsque j'ai commis le crime. Elle était assise sur le lit à côté de son mari et m'a suivi quand je suis sorti.

Après quelques mots de charitable pitié, le visiteur laissa Sam Parslow en proie à ses réflexions et à ses remords.

Nous avons tenu à bien préciser les aveux officiels et officieux faits par les deux accusés, afin d'enlever de l'esprit de nos lecteurs tout doute sur leur culpabilité. Quelque soient les causes qui ont entraîné ces aveux, ceux-ci sont faits et doivent demeurer acquis.

Eh bien, il paraît que non. Par suite d'une des plus singulières chinoïseries de la loi, ces aveux ne comptent pas. Ils ont été obtenus, paraît-il, en dehors des formes prescrites par le code de procédure et, conséquemment, sont nuls et non avenue.

Depuis, les accusés ont communiqué avec les avocats de leur choix ; ils retirent leurs aveux et plaident non coupables.

La recherche de la vérité devrait être cependant l'unique objet des efforts de la justice, c'est du moins ce que la loyauté et le bon sens populaires ont toujours compris et toujours cru. Il n'en est rien. La défense des criminels doit se faire à coups de surprises, à coups de ruses, et lorsque l'avocat d'un assassin est plus fin, plus retors que le ministère public, il sort victorieux du duel. De sorte que sur le crime d'un individu se greffe un crime social : la protection systématique, à grands frais, du bourreau contre la victime.

Nous verrons, par les incidents qui se produiront au cours des débats publics, comment les jurés accueilleront les dénégations des accusés.

* * *

Le procès de Cordélia Viau vient de se terminer. Le 4 février elle a été reconnue coupable de meurtre de son mari, et le jury n'a pas tardé à se mettre d'accord sur ce point.

En vertu de l'élasticité de la procédure, la cause de la femme Poirier a été disjointe de celle de Sam Parslow, son complice. Ceci afin que les deux accusés puissent témoigner l'un contre l'autre.

En dépit de la décision du jury, le juge n'a pu prononcer la sentence, attendu que la question des aveux avait été réservée par le juge, au cours du procès, pour être soumis à la Cour d'Appel.

De sorte que la sentence ne pourra pas être rendue avant que la Cour d'Appel ait donné son avis sur l'admissibilité ou la non-admissibilité des aveux. Dans ce dernier cas le procès serait à recommencer.

Et cependant Isidore Poirier est mort de la main des deux accusés. Cela n'est pas douteux.

Mais, en toute chose, il faut respecter la forme. La fôôrme..... la fôôrrrme, si chère à Brid'oison.

FIN.

AVIS AUX LECTEURS.

Il est de l'intérêt du lecteur de lire attentivement les pages qui suivent, ils y trouveront annoncées des choses d'un bon marché extraordinaire et des indications pour faire de l'argent facilement.

BIBLIOTHÈQUE
SAINTE-SULPICE

"La Bonne Littérature Française"

MAGAZINE LITTÉRAIRE MENSUEL

Liste des ouvrages publiés depuis Janvier 1894 jusqu'à janvier 1898 inclusivement.

A 10c. le volume

Sur réception du montant
indiqué les livres désirés
seront envoyés par retour
du courrier.

- | | |
|---|---|
| 1 Pollement Aimé (épuisé), par Pierre Maël. | 25 Un Drame à Trouville, par Alf. de Bréhat. |
| 2 Les Mystères de Montréal (épuisé). | 26 La Belle Hôtesse, par Louis Letang. |
| 3 Le Martyr de l'Amour, par Pierre Zaéone. | 27 La Fille du Révolutionnaire, par Georges Pradel. |
| 4 La Roche qui Pleure, par Chs. Valois. | 28 Le Roi de Paris, par Jules Mary. |
| 5 Les Remords d'un Faussaire, par H. Du Campfranc. | 29 L'Incendiaire, par Pierre Sales. |
| 6 Réves Dorés, par M. Maryan. | 30 Les Aventures de Tanorède de Rohan, par Chs. Deslys. |
| 7 Le Drame de l'Hotel Woronsoff, par Marie Méréchal. | 31 Une Haine de Village, par Arm. Lapointe. |
| 8 Les Fiançailles de Lorette, par Ph. St-Hilaire. | 32 La Gouvernante, par Ernest Daudet. |
| 9 Le Sacrifice d'un Fils, par Ernest Daudet. | 33 La Tigresse des Palmiers, par Viot. Perceval. |
| 10 Le Courreur de Dot, par H. Du Campfranc. | 34 La Maison Cloee, par Pouson du Terrail. |
| 11 Souffrance et Bonheur, par Pierre Maël. | 35 La Veuve Ambitieuse, par Paul Saunière. |
| 12 Le Roman d'une Jeune Fille Pauvre, par Eliza Gay. | 36 La Belle Tiennette, par E. Richebourg. |
| 13 Le Roman d'un Crime, par Etienne Marcel. | 37 Le Poisson Mystérieux, par Pierre Maël. |
| 14 Trahison vaine par l'Amour, par Jules Mary. | 38 Le Sacrifice de Simone, par Champol. |
| 15 La Vengeance du Flancé, par Jules Mary. | 39 Le Roman d'un Enfant Trouvé, par Paul Saunière. |
| 16 L'Enlèvement Mystérieux, par Xavier de Montépin. | 40 Sonia, par Henri Gréville. |
| 17 Les Deux Jeanne, ou le Solitaire du Grand Bouf, par Pierre Maël. | 41 Le Charlatan, par Elie Berthet. |
| 18 Un Misérable Faussaire, par Paul Saunière. | 42 Le Bracelet de Corail, par Danielle D'Arthes. |
| 19 Martyr d'une Mère, par Georges Pradel. | 43 L'Héritage de Jean Séguin, par Jacques Bremond. |
| 20 La Charmeuse, par Jean Raynal. | 44 Le Crime de l'Ayeul, par Roger Dombre. |
| 21 Le Vengeur, par Georges Grison. | 45 La Sirène de Binard, par Jules Mary. |
| 22 La Mèche d'Or, par Pierre Sales. | 46 La Belle aux Gants Noirs, par Amb. Hervey. |
| 23 Le Secret des Orphelins, par Chas. Deslys. | 47 L'Espion, par Albert Monnot. |
| 24 Le Mystère d'un Puits, par Pierre Sales. | 48 Le Mari d'Aurette, par Henri Gréville. |

Cette superbe collection, la seule au Canada de son genre, s'augmente tous les mois d'un volume. Toute personne s'abonnant devient possesseur d'une bibliothèque intéressante. Le lecteur est prié d'examiner le coupon d'abonnement sur une autre page de ce catalogue. Afin de mettre cette belle collection à la portée de tous, les éditeurs enverront "La Bonne Littérature Française" pour 3 mois à tous ceux qui retourneront le coupon ci-dessous accompagné de 25c.

COUPON D'ABONNEMENT D'ESSAI.

MM. LEPROHON & LEPROHON, Libraires,

1629 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, Can.

Messieurs,

Ci-inclus je vous envoie 25cts, veuillez inscrire mon nom pour un abonnement de trois mois, selon votre grés ci-dessus.

Commencant avec le numéro du mois 189

Nom

Adresse

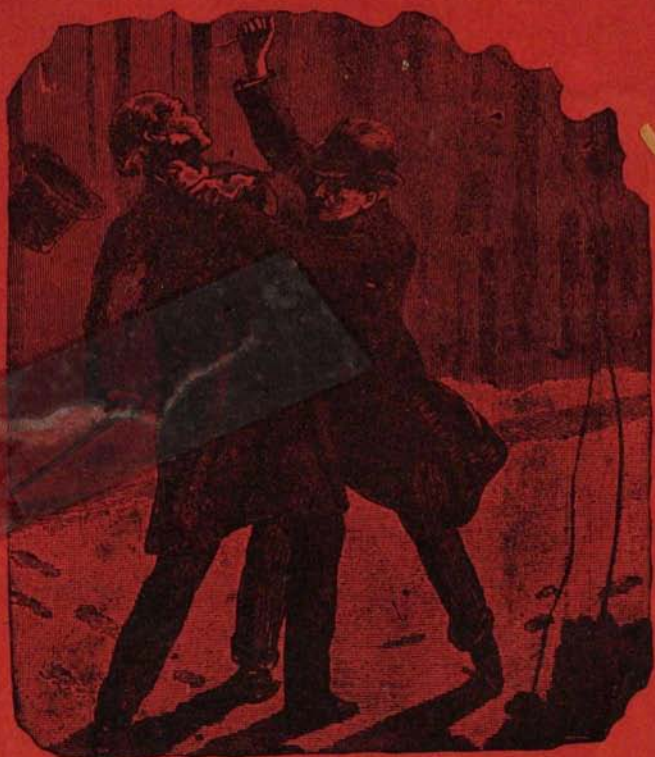
Place

Demandez notre catalogue illustré, 48 pages, envoyé gratis sur demande.

Le Trésor du Capitaine

Par . . .

Fortune du Boisgobey.



PUISSANT récit d'un romancier renommé; histoire mystérieuse, émouvante, grandiose. Les recherches d'un vieil avocat pour l'héritière du capitaine, les incidents dramatiques qui en découlent, les millions mystérieux qui éludent tous les efforts pour les découvrir sont autant de motifs puissants qui ont fait de l'ouvrage une œuvre exceptionnelle. **Un fort volume 1-S°. PRIX 25c. franco.**

Prohon & Leprohon,

LIBRAIRES-EDITEURS,

1629 RUE NOTRE-DAME,

MONTREAL, CAN.

Demandez notre catalogue illustré, 48 pages, envoyé gratis sur demande.

On demande des Agents

Tout jeune homme actif peut commencer les affaires rien, qu'avec nos publications et se faire un bon salaire

A

partir du moment qu'il commencera à vendre nos livres. Un

Bon

agent n'a jamais lieu de se plaindre des mauvais temps, il trouve toujours à qui parler et son

Salaire

est aussi généreux que son travail lui permet de gagner.

Pour condition spéciales adressez avec timbre pour réponse

Leprohon & Leprohon,

Libraires-Editeurs,

1629 Rue Notre-Dame,

MONTREAL, CAN.

NOTRE SUPERBE CATALOGUE ILLUSTRÉ DE 48 PAGES

Contenant les noms et descriptions des meilleurs ouvrages dans la librairie moderne, soit :

Romans	Musique en feuilles et chansonnières
Livres classiques	Livres d'images pour les enfants
Livres de prières	Roman et biographie canadienne
Livres de médecine et d'hygiène	Livres de poésie
Livres d'instruction	Pièces de théâtre
Manuels des arts et métiers, etc., etc., etc.	

sera envoyé à toute adresse du Canada ou des Etats-Unis, gratis sur demande.

Adressez **LEPROHON & LEPROHON**, Libraires-Editeurs,
1629 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, CAN.

BNQ



C 000 148 725

148725